



# Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

**63<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 30 novembre 2004, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Ping ..... (Gabon)

*En l'absence du Président, M. Kazykhanov (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 36 de l'ordre du jour (suite)

### La situation au Moyen-Orient

**Rapports du Secrétaire général** (A/59/431, A/59/574)

**Projets de résolution** (A/59/L.39 et A/59/L.40)

**M. Van den Berg** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne exprime sa solidarité avec le peuple palestinien en ces heures difficiles. Elle encourage les dirigeants palestiniens à assurer le fonctionnement habituel des institutions palestiniennes. L'Union européenne considère qu'il est essentiel

qu'une autorité légitime continue de poursuivre résolument dans la voie de la paix au Moyen-Orient.

En ce moment, la conjoncture est propice à la relance du processus de paix au Moyen-Orient. Nous appelons par conséquent toutes les parties à faire preuve du courage et de la volonté politique nécessaires pour sortir de l'impasse, mettre un terme aux hostilités et reprendre un processus politique sérieux, comme cela est indiqué dans la Feuille de route.

L'Union européenne demeure attachée à la solution de deux États, telle que définie dans la Feuille de route et sur laquelle se sont accordées les parties, qui aboutirait à un État palestinien viable, contigu, souverain et indépendant, existant aux côtés d'un État israélien vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

L'Union européenne a accueilli favorablement le vote de la Knesset du 26 octobre pour appuyer le retrait israélien de la bande de Gaza et de la partie septentrionale de la Cisjordanie. L'Union européenne se déclare prête à appuyer ce retrait comme un premier pas dans le processus général, conformément aux conditions définies par l'Union européenne en mars 2004, parmi lesquelles figure la condition que ce retrait ait lieu dans le cadre de la Feuille de route. L'Union européenne rappelle également la déclaration du Quatuor du 22 septembre.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



L'Union européenne a adhéré au programme d'action à court terme relatif à la sécurité, aux réformes, aux élections et à l'économie, proposé par le Haut Représentant. Elle souligne en particulier sa disposition à soutenir le processus électoral dans les territoires palestiniens. Nous engageons l'Autorité palestinienne à organiser des élections conformément aux normes internationales et sous l'autorité d'une commission électorale indépendante; et nous demandons aussi Israël à faciliter la tenue de ces élections.

L'Union européenne souligne que ces initiatives devront bénéficier de la pleine coopération des parties et entre les parties, de même que de la coordination avec les autres partenaires intéressés, surtout ceux de la région – en particulier l'Égypte – et au sein du Quatuor. Nous réaffirmons notre disposition à aider l'Autorité palestinienne à assumer la responsabilité de l'ordre public.

Enfin, dans les conditions difficiles actuelles, l'Union européenne travaillera avec Israël, l'Autorité palestinienne et la communauté internationale pour contribuer à répondre aux aspirations du peuple palestinien et à réaliser la solution de deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous tenons à rappeler que les deux parties peuvent compter sur le soutien sans faille de l'Union européenne dans la voie d'un règlement pacifique, durable et juste du conflit. Nous sommes convaincus que ce but peut être atteint tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. En outre, nous sommes persuadés que cela contribuera à la paix dans la région.

**M. Gillerman** (Israël) (*parle en anglais*) : Martin Luther King a dit un jour qu'il arrive venait un moment où les gens sont fatigués. Pour les peuples du Moyen-Orient – toute la population du Moyen-Orient – ce moment est venu. La population du Moyen-Orient est fatiguée – fatiguée des bains de sang et de la violence. Elle est fatiguée du terrorisme, fatiguée du despotisme et fatiguée de la haine. Elle est fatiguée des dirigeants corrompus qui ne font rien pour encourager l'harmonie, mais qui font tout leur possible pour l'étouffer. Elle est fatiguée de l'adoption de résolutions anachroniques et partiales qui sont coupées de la réalité autant que des nobles idéaux sur lesquels cette Organisation a été fondée.

Nous entendons aujourd'hui des voix de la raison et des voix du rejet, des voix qui appellent au progrès mais aussi des voix qui débordent d'une mortelle stagnation – ainsi que nous l'avons entendu aujourd'hui encore dans cette salle quand la voix palestinienne a non seulement prouvé une fois de plus qu'ils ne perdent jamais une occasion, mais qui a aussi montré que, malheureusement, pour les Palestiniens, il n'y a ni présent ni futur, mais rien d'autre que le passé qui se reproduit encore et toujours. Espérons que ce n'était qu'une voix isolée, et nous pensons véritablement que la majorité des Palestiniens veulent et méritent mieux que cela.

Mais leurs voix ne sont pas celles que nous entendons – les voix des peuples qui, dans tout le Moyen-Orient; sont à la recherche de dirigeants responsables, et non d'un pouvoir répressif – les voix de ceux qui sont à la recherche des possibilités qu'offrent la démocratie et le respect des droits de l'homme, et qui sont prêts à vivre en paix avec leurs voisins. Dans notre examen de la situation au Moyen-Orient, nous devons permettre à ces voix de résonner dans cette salle et chercher des moyens de donner plus de responsabilités aux modérés de la région qui veulent que cette vision se réalise.

Israël pense que c'est du dialogue que naîtra l'espoir, et c'est par le dialogue que nous accomplirons des progrès. Israël a toujours considéré que toutes les nations ont des droits et des devoirs. Nous reconnaissons les besoins de tous nos voisins de vivre dans la paix et la prospérité. Depuis ses premiers jours en tant qu'État moderne, Israël a tendu la main à ceux qui sont véritablement attachés à la paix, et nous avons prouvé que nous étions prêts à suivre la voie de la reconnaissance mutuelle et du compromis mutuel.

Ces principes nous ont permis de réussir à conclure des traités de paix avec deux de nos voisins, l'Égypte et la Jordanie. Ces traités ont vu le jour grâce au dynamisme et à la force de dirigeants arabes courageux – des figures de valeur – et sont l'illustration des résultats positifs qui peuvent être réalisés si la bonne volonté d'Israël est bien accueillie par ceux à qui elle est offerte. En instaurant la confiance et en prêchant la paix, ces dirigeants arabes, le Président Sadate d'Égypte et le Roi Hussein de Jordanie, ont en des partenaires courageux – leurs homologues israéliens – qui ont œuvré avec eux pour créer une nouvelle réalité.

Dans les années 90, ces importants traités ont conduit à des améliorations dans nos relations avec les autres États de la région. Ils ont imprimé la dynamique décisive nécessaire aux négociations de paix bilatérales entre Israël et la Syrie, et ils ont permis la signature des accords intérimaires israélo-palestiniens visant à ouvrir une nouvelle ère de paix au Moyen-Orient. Il a résulté de tout cela une amélioration spectaculaire des conditions sociales et économiques de tous les habitants de la région.

Un autre résultat a été la démonstration que la voie de la paix passe par le dialogue et un règlement négocié et non par des résolutions anachroniques et partiales. La paix sera construite à Ramallah et à Jérusalem, pas à New York et à Genève. Israël sait qu'il a des obligations à remplir et nous ne les éviterons pas, mais nous ne sommes pas seuls à cet égard. Chaque processus de paix dans la région n'a réussi que quand il a reconnu les droits et les responsabilités des deux parties et la nécessité d'un dialogue direct et d'une mise en œuvre mutuelle pour réaliser des résultats réels sur le terrain. Bien que nous ayons été forcés d'avancer le plan de désengagement en l'absence d'un partenaire palestinien pour la paix, nous espérons qu'il puisse être coordonné et que – comme l'a reconnu le Quatuor – il puisse faire redémarrer le processus de négociations, qui est la seule voie qui mène à une paix durable.

Il est important que la communauté internationale et cette Assemblée appuient ceux qui travaillent à un règlement pacifique en renforçant la position de ceux qui œuvrent pour la paix et en affaiblissant celle des extrémistes. Chaque mesure prise par la communauté internationale doit être jugée selon qu'elle rapproche les parties de la table des négociations et de la mise en œuvre mutuelle des obligations ou qu'elle les en éloigne. Trop souvent, les résolutions et le ton adopté dans cette salle n'ont donné aucun résultat, promouvant l'acrimonie et la division au lieu d'un dialogue constructif. Malheureusement, les résolutions présentées à cette Assemblée au titre des points de l'ordre du jour examinés ces deux derniers jours suivent ce schéma éculé et dangereux. En conséquence, Israël sera obligé de voter contre eux. Dans l'esprit de la réforme et de la revitalisation, et pour la paix, il est temps de changer cette dynamique contre-productive.

Le Moyen-Orient a, à un moment, été un centre mondial d'innovation et de progrès, un puits de courtoisie et de sagesse. Les peuples de la région sont

fiers, à raison, de ce passé et ils ont le droit d'avoir de l'espoir pour leur avenir également. Dans de trop nombreux États de la région, cependant, la population souffre depuis trop longtemps sous un pouvoir dictatorial sans droit à une presse libre, à un système judiciaire indépendant et au respect de la primauté du droit. Les espoirs de paix, de stabilité et de prospérité au Moyen-Orient ne peuvent pas être séparés de ces faits. La réforme démocratique, l'enseignement de la tolérance et de la coexistence, et le respect des droits de l'homme sont les éléments de base essentiels pour un futur positif et rempli d'espoir. Et ce sont des étapes indispensables sur lesquelles s'appuyer sur la route vers une véritable paix.

Les gouvernements qui font l'apologie du martyr ne peuvent pas en même temps promouvoir la paix et les relations de bon voisinage. Les gouvernements qui tolèrent l'extrémisme religieux dans leur pays ne se battront pas pour la paix à l'étranger. Si nous encourageons, en respectant les cultures locales et les traditions religieuses, une culture de démocratie et de tolérance mutuelle, nous semons les graines de la paix. Si nous rejetons les tactiques du terrorisme et l'idéologie de la haine qui le nourrit, nous créons les conditions propices à la coexistence et la prospérité. Les populations du Moyen-Orient, et les Palestiniens plus que tous les autres, savent que la réforme démocratique est au centre de leurs espoirs et du futur positif de la région.

De nombreux obstacles jalonnent la route qui mène à un Moyen-Orient pacifique et prospère. Israël reconnaît que la paix se scelle avec ses adversaires, pas avec ses amis, mais que la paix ne peut être réalisée qu'avec les adversaires qui veulent effectivement faire la paix avec vous.

Les organisations terroristes comme le Hezbollah, le Hamas et le Jihad islamique sont, par définition, opposées à la coexistence pacifique et déterminées à empêcher la réconciliation. Les États qui les parrainent, tels que l'Iran et la Syrie, continuent de tolérer et d'appuyer activement cette activité terroriste en violation de leurs obligations légales et morales les plus fondamentales, y compris les résolutions du Conseil de sécurité, telles que les résolutions 1373 (2001) et 1566 (2004). Alors que les États responsables se sont mobilisés pour lutter contre le fléau du terrorisme, les États qui appuient le recours à la terreur ont travaillé systématiquement et avec détermination à traduire dans la réalité les pires peurs de la région.

Alors que de nouvelles possibilités se font jour au Moyen-Orient, des organisations comme le Hezbollah travaillent avec ardeur pour les anéantir. Le Hezbollah est un réseau terroriste, avec des ramifications dans toute notre région, qui est connu pour avoir mené des activités terroristes, dont des détournements d'avion et des attentats à la bombe contre des ambassades, à travers le monde. Alors que le Liban continue d'ignorer ses obligations fondamentales qui sont d'empêcher les attaques transfrontalières et que la Syrie continue d'exercer son contrôle sur ce pays, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, le Hezbollah devient une force de plus en plus puissante. Il finance et coordonne le recours à la terreur contre Israël depuis le Liban, ainsi que depuis la Cisjordanie et Gaza. Le Hezbollah, avec l'appui que continuent à lui apporter l'Iran et la Syrie, intensifie aujourd'hui ses efforts pour faire en sorte que les actes de terreur tuent les espoirs fragiles de paix et sapent l'émergence d'une direction palestinienne stable et responsable. Ce que le monde voit comme une occasion à saisir, le Hezbollah le voit comme une menace. La semaine dernière encore, des agents du Hezbollah ont échoué dans une tentative visant à introduire des explosifs en Israël, et les efforts pour mettre à exécution des actes de terreur continuent avec urgence.

Dans un entretien révélateur accordé récemment par Nawaf Musawi, de la soi-disant direction politique du Hezbollah, les intentions destructrices de cette organisation terroriste ont été très clairement indiquées. Comme d'autres dirigeants du Hezbollah, il a appelé à la poursuite de la violence et du recours à la terreur de la part des Palestiniens et a promis que le Hezbollah continuera d'appuyer cette activité.

Le Hezbollah est soutenu par l'Iran, un régime qui appelle ouvertement à la destruction d'Israël et qui exacerbe encore davantage les dangers au Moyen-Orient avec son programme nucléaire. Cela représente non pas une menace locale ou régionale, mais une menace mondiale avec des répercussions sur l'existence de nombreux États représentés ici. Les intentions nucléaires malveillantes de l'Iran posent un danger non seulement à Jérusalem et à Tel-Aviv, mais également à Londres, à Paris, à Berlin et au sud de la Russie. Tous ceux qui sont présents devraient être conscients des implications potentielles que peut avoir le fait d'ignorer le lien qui existe entre la terreur et la tyrannie, et entre les groupes qui ont recours à la

terreur, les États qui la parrainent et les armes de destruction massive.

Si la communauté internationale pense sérieusement saisir l'occasion qui s'est présentée, il n'est pas suffisant d'encourager ceux qui sont engagés en faveur de la paix et de leur en donner les moyens. Nous devons également faire face à ceux qui y sont opposés. Nous devons faire preuve de la même urgence et de la même détermination dans notre lutte contre ces forces qu'elles le font dans la poursuite de leur programme de haine. Sans cela, les personnes modérées dans la région – qu'elles soient en Iraq, en Cisjordanie ou ailleurs au Moyen-Orient – n'ont aucune chance de l'emporter. Sans cela, nous aurons encore une fois raté une occasion sur la voie de la paix. Le moment n'est pas au contentement de soi ou aux fausses équivalences. Traiter ceux qui se livrent à la terreur et ceux qui sont déterminés, dans des conditions difficiles, à y répondre comme des égaux d'un point de vue moral n'est pas amoral, c'est immoral.

Nous gardons espoir que le cercle de la paix au Moyen-Orient peut être élargi et Israël est, comme toujours, prêt à réaliser une paix véritable et durable avec tous ses voisins. Parallèlement, la disposition de chaque État au Moyen-Orient à prendre le chemin de la réforme et de la paix doit être jugée sur ses actes et non pas sur ses paroles. Nous avons tous eu notre lot de promesses fausses et de coups publicitaires. Si notre désir de paix est véritable, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies doivent dire clairement aux ennemis de la paix que leurs comportements destructeurs ne seront plus tolérés et que l'on ne peut pas parrainer en même temps la paix et le terrorisme.

Ce moment nous offre une véritable occasion de changer véritablement la donne. Aujourd'hui, pour citer une fois encore Martin Luther King, « Nous ne sommes pas là où nous voulons être, nous ne sommes pas là où nous allons être, mais Dieu merci, nous ne sommes plus là où nous étions ».

L'ensemble du Moyen-Orient se trouve à un moment de l'histoire marqué par une multitude de changements frénétiques. Nous devons mettre à profit la promesse d'amélioration qui s'offre à nous et faire front uni avec la communauté internationale contre ceux qui voudraient y résister. Tous les États et les peuples au Moyen-Orient méritent mieux et Israël est déterminé à y parvenir en partenariat avec ses voisins

de la région. Nous engageons tous nos voisins à croire à notre bonne volonté et à y répondre concrètement. Nous sommes tous las de la douleur et de la violence et il est grand temps que le Moyen-Orient, connu dans l'histoire comme le berceau de la civilisation, refasse sien cet héritage.

**M. Al-Husseïn** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Nous partageons la profonde tristesse de nos frères palestiniens et de la nation arabe suite à la disparition de feu le Président Arafat. Cependant, nous espérons voir le jour où, malgré toutes les difficultés, nous pourrions réaliser la vision, énoncée et réaffirmée récemment par le Président Bush, d'un État palestinien coexistant côte à côte avec Israël en paix et en harmonie. Cela doit commencer par un grand pas courageux de la part des Palestiniens : la conduite d'élections présidentielles libres et démocratiques au commencement de l'année avec l'aide de toutes les parties concernées.

Cette vision ne pourra devenir réalité qu'avec l'engagement sincère des Israéliens et des Palestiniens à l'égard de la mise en œuvre de la Feuille de route. D'autre part, Israël doit cesser toute forme d'activité de peuplement, y compris la construction du mur de séparation, mettre fin aux exécutions extrajudiciaires, aux pratiques et actes arbitraires commis en violation de la quatrième Convention de Genève et du droit international, et arrêter la démolition des logements et camps palestiniens. La partie palestinienne doit poursuivre ses réformes structurelles et du secteur de la sécurité et mettre fin à toutes les formes de violence. La communauté internationale, pour sa part, doit assurer la mise en œuvre des engagements pris par les deux parties dans le cadre de la Feuille de route sous la supervision judiciaire et effective du Quatuor. Il est temps de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la violence et à toute forme de massacres de civils. Il est temps de suivre de nouveau la voie politique définie dans la Feuille de route.

En ce qui concerne le retrait israélien de la bande de Gaza, nous redisons que nous nous féliciterions de ce retrait, à deux conditions : premièrement, qu'il se fasse dans le cadre de la Feuille de route; et deuxièmement, qu'il soit suivi au plus tôt d'un retrait d'Israël de Cisjordanie, qui mettrait fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Je voudrais réitérer ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de la Jordanie dans le débat général de la présente session de l'Assemblée générale (voir A/59/PV.12) relativement au respect et à l'application de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant la construction du mur de séparation qu'Israël bâtit actuellement dans les territoires occupés. En outre, nous saluons la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale comme un pas important, qui illustre la reconnaissance par la communauté internationale des conséquences juridiques de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice ainsi que de la nécessité de le mettre en œuvre. Le mur de séparation, en ce qu'il constitue un obstacle à la création d'un État de Palestine indépendant et viable, est également une menace à la sécurité nationale du Royaume hachémite de Jordanie.

Cette année marque le dixième anniversaire de la signature du traité de paix israélo-jordanien. Nous nous sommes réjouis à la perspective d'entrer dans une ère de paix et de stabilité au Moyen-Orient – une ère dans laquelle l'occupation prendra fin et les Palestiniens auront enfin la possibilité de vivre dans la dignité sur leur propre sol, à l'abri de la répression, de l'oppression et de l'humiliation.

Pour notre part, nous sommes aux côtés de ceux qui veulent la paix, la sécurité et la stabilité. Nous sommes solidaires de nos frères palestiniens pour leur permettre de réaliser leurs aspirations à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur leur territoire national sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, du principe « terre contre paix », de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La région du Moyen-Orient, à la différence d'autres régions du monde, a été continuellement soumise pendant des siècles à des menaces extérieures, à un déchaînement d'injustices, à la falsification des faits et à la force utilisée contre sa population, dont le potentiel a été menacé et la richesse intellectuelle et matérielle gaspillée de façon à entraver son développement et l'épanouissement de ses capacités.

L'occupation israélienne des régions restantes de Palestine et du Golan syrien suite à l'agression de 1967 et le maintien de cette occupation depuis plus de 36 ans

constituent un défi flagrant au droit international, un exemple de mépris pour le principe de l'inadmissibilité de la conquête de territoires par la force et une entorse aux résolutions de la communauté internationale et au processus de paix engagé à Madrid en 1991.

L'incapacité de la communauté internationale de mettre fin à l'occupation israélienne du territoire arabe et à la violation flagrante et continue du droit international menace la paix au Moyen-Orient et dans le monde entier. La communauté internationale est consciente que la paix souhaitée au Moyen-Orient ne peut être obtenue que par un retrait complet d'Israël du Golan occupé, qui est au cœur du processus de paix. Aucune paix n'est envisageable sans ce retrait.

Israël, au lieu de se plier à la logique de la justice et de la paix, depuis son occupation du Golan arabe syrien, usé de toutes les méthodes et de tous les moyens dont il dispose pour confisquer des terres, expulser de force des personnes de leurs terres, de leurs villes et villages, de leurs fermes; adopter des résolutions et des lois pour annexer le Golan; et imposer sa juridiction administrative et juridique. Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour coloniser les hauteurs du Golan et faire venir des colons du monde entier qui n'ont aucun rapport avec cette zone occupée, et ce aux dépens de la population syrienne, qu'il a privée de ses libertés fondamentales et de ses droits humains fondamentaux.

Près de 500 000 Syriens déplacés à l'intérieur du pays attendent toujours de retourner sur leurs terres et dans leurs foyers, conformément aux résolutions internationales. Ils n'oublieront jamais, ainsi que leurs descendants, leurs concitoyens et frères, leurs droits et leurs terres, indépendamment de la durée de l'occupation ou des sacrifices excessifs qu'ils ont faits.

Israël occupe 96 % du Golan et y a détruit tous les aspects de la vie; il continue d'encercler cinq villages syriens, de confisquer des terres, de poser des mines, de dégrader l'environnement dans le Golan, de déraciner des arbres, d'incendier les forêts, de creuser le sol, d'enfouir des déchets chimiques et nucléaires et de voler l'eau. Israël impose un siège aux Syriens et les empêche de se rendre sur leurs terres; il impose des taxes exorbitantes; il détient des Syriens et les arrête en exerçant la coercition; il les prive de soins médicaux et ferme les institutions d'enseignement; il impose des décisions israéliennes; il déforme tous les faits relatifs à la géographie et à l'histoire du Golan dans le but de

faire table rase de tout sentiment d'appartenance nationale; et il prive les enfants syriens de leur histoire, de leur héritage, de leur culture et de leur patrie.

Le Président Bashar Al-Assad, de la République arabe syrienne, a indiqué à de nombreuses reprises que la Syrie tend une main de paix et cherche à reprendre le processus de paix. À une récente conférence des expatriés syriens, il a déclaré que la Syrie a insisté, dans de nombreuses circonstances, sur sa position quant au processus de paix et sur son désir sincère d'une paix juste, conformément aux résolutions de l'ONU et au principe « terre contre paix ». La Syrie a donc choisi la paix en tant qu'option stratégique pour mettre en œuvre les résolutions de légitimité internationale et a pris part à de sérieuses et longues négociations. Des déclarations ont été récemment faites aux États-Unis et en Israël au sujet des négociations, témoignant du sérieux manifesté par la Syrie tout au long du processus de paix et des négociations.

Toutefois, Israël a entravé le processus de paix qui a émané de la Conférence de Madrid en poursuivant obstinément son occupation des territoires arabes sous de multiples prétextes futiles et contournant le processus de paix et son cadre de référence. Cette situation résulte aussi de l'incapacité des puissances internationales à honorer leurs obligations concernant le processus de paix et la mise en œuvre des résolutions internationales. Il est regrettable que la main tendue par la Syrie n'ait pas été autrement accueillie que par le rejet, les manœuvres et le mépris de la partie israélienne. En outre, Israël a imposé des conditions impossibles à satisfaire pour la reprise du processus de paix.

Puisque la communauté internationale s'est entendue, à une majorité écrasante, sur des bases solides pour instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, pourquoi la paix continue-t-elle à nous échapper? Qui est responsable des obstacles érigés sur la voie de la paix? Quelle partie entrave l'instauration de la paix, en gaspillant du temps, en imposant des faits accomplis et en perpétuant l'occupation? Quelle partie évite de prendre réellement des mesures qui doivent être prises pour que s'établisse une paix juste et globale? Quelle partie invente les prétextes et impose des conditions impossibles à satisfaire et injustes pour prévenir tout progrès dans le processus de paix avec la participation de toutes les parties au conflit? Quelle partie s'efforce avec ferveur d'annexer les territoires arabes occupés, de les

coloniser et de modifier leurs caractéristiques culturelles, démographique et naturelles? La réponse à toutes ces questions est facile et claire.

En toute occasion, les Arabes ont affirmé qu'ils défendent la justice et la légitimité. Ils n'ont rien demandé d'autre que l'application des résolutions de l'ONU concernant la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient en tant que base d'un règlement.

Qu'a fait Israël? Israël a toujours refusé d'appliquer les résolutions de l'ONU, quelles qu'elles soient, même celles en vertu desquelles il est devenu membre de l'ONU. Il a entravé le processus de paix et il a annexé et colonisé les territoires occupés, ne se souciant guère des conséquences de ses politiques destructrices.

L'ONU a déployé des efforts considérables pour parvenir à un règlement juste du conflit arabo-israélien. Elle a adopté des centaines de résolutions qu'Israël a rejetées. Ce pays a ainsi fait fi de manière flagrante de la volonté de la communauté internationale; il a poursuivi son occupation des territoires arabes en Palestine, au Liban et en Syrie; il a intensifié sa campagne militaire, semant plus encore la destruction et la mort parmi la population palestinienne. Il a continué de violer la souveraineté du Liban, à proférer des menaces à l'encontre de la Syrie, à exacerber une situation déjà tendue dans la région, ce qui pourrait conduire à son effondrement. Ce qui ajoute plus encore à l'amertume qu'éprouvent les Arabes en tous lieux est que chacun, dans la région et au-delà, sait qu'une partie est toujours prête à prendre des mesures immédiates, même si cela est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies, quand la question a trait à un pays arabe. Toutefois, cette même partie n'intervient pas quand la question concerne les pratiques israéliennes, son mépris flagrant pour le droit international et pour les résolutions du Conseil de sécurité ainsi que ses tentatives constantes d'étouffer dans l'œuf le processus de paix. Cette pratique de deux poids, deux mesures a donné lieu à un sentiment de frustration au point que beaucoup dans la région et dans le monde pensent qu'Israël est un État au-dessus de la loi et de la légitimité.

Outre la situation explosive dans la région du Moyen-Orient, Israël dispose d'un énorme arsenal nucléaire, chimique et biologique; ceci constitue un

autre élément d'instabilité au Moyen-Orient et menace l'avenir de ses peuples.

Par contraste, la Syrie et tous ses États frères arabes sont à l'avant-garde des États qui appellent à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Elle s'est sérieusement employée à la réalisation de cet objectif, notamment en présentant un projet de résolution au Conseil de sécurité.

À maintes reprises, la Syrie a exprimé son désir de veiller au respect d'une paix juste et globale et s'est activement employée à y parvenir. Nous restons d'avis que la paix ne peut être instaurée qu'avec le retrait israélien de tous les territoires arabes occupés – syrien, palestinien et libanais – conformément aux résolutions internationales, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que le cadre de référence de Madrid, le principe « terre contre paix » et l'Initiative de paix arabe.

La paix est incompatible avec l'occupation et avec toutes les mesures qui la renforcent. Le Gouvernement de la République arabe syrienne appelle la communauté internationale et les institutions à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher Israël de poursuivre les pratiques qui menacent d'aggraver la situation déjà si difficile dans la région et de faire pression sur lui pour qu'il reprenne le processus de paix, en vue de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Palestine.

**M. Al Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : La situation au Moyen-Orient demeure une source de vive préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. Cette région, berceau des civilisations, qui a une grande importance historique, géographique, religieuse et économique, continue de souffrir de l'instabilité et des guerres. Cette situation menace de provoquer un choc entre les cultures et entre les religions.

Le problème fondamental au Moyen-Orient est, bien sûr, la question de Palestine et le conflit israélo-arabe, qui diffèrent de tous les autres en raison des injustices constantes et sans précédent que subit un peuple tout entier, en l'absence d'un règlement juste, et cela depuis des décennies. Le problème a également

d'autres dimensions telles que l'occupation d'autres territoires arabes, la prolifération des armes de destruction massive, l'exacerbation des tensions et la montée de l'extrémisme. Les problèmes de la région ne s'arrêtent pas là. Il s'y greffe la situation en Iraq et nombre de crises à la périphérie de la région arabe, outre l'échec de la marche vers la démocratisation et la modernisation économique et sociale.

Tout ceci est suffisamment consternant et a des conséquences néfastes pour la paix et la sécurité internationales. Pire encore, la situation ne semble pas pouvoir s'améliorer. Il existe aujourd'hui des manières de voir dangereuses, fondées souvent sur des visions idéologiques, qui semblent dicter les politiques et les actions des puissances importantes concernant le Moyen-Orient. Dans ces circonstances, il est crucial pour replacer toutes les questions liées au Moyen-Orient sur la bonne voie, d'identifier ces manières de voir et en débattre afin d'y mettre fin et de définir des notions à même de nous aider à régler les problèmes de la région.

D'après une de ces idées dangereuses, il ne peut y avoir qu'une solution négociée à la question de Palestine et au conflit israélo-arabe. Ceci semble raisonnable de prime abord car négocier ne soulève en principe aucun problème. Mais une analyse approfondie permet de comprendre que l'objectif est de rendre caduques les dispositions pertinentes du droit international et de neutraliser l'ONU, et en particulier l'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à savoir le Conseil de sécurité, en assujettissant toute solution au déséquilibre du pouvoir entre l'occupant et l'occupé.

Nous venons d'entendre un exemple cité par le représentant israélien. Cette même façon de voir dangereuse acquiert ces derniers temps une nouvelle dimension lorsque l'on exige de la partie palestinienne d'édifier des institutions démocratiques et d'assainir la situation palestinienne en tant que condition préalable à tout progrès dans le processus de paix. Une fois de plus, cette démocratisation ne pose en principe aucun problème, mais cette manière de voir cherche à dénaturer le conflit, de façon que ce dernier ne soit plus un problème de libération nationale mais un problème purement interne à la Palestine. Bien évidemment, bâtir des institutions étatiques quand on est sous l'occupation d'une puissance étrangère est une autre mission impossible.

Balivernes que tout cela. Nous devons revenir aux principes de base, à savoir au respect du droit international et à un engagement de la part de la communauté internationale et de ses institutions en vue d'une définition, en des termes clairs et contraignants, des principaux paramètres d'un règlement de la question de Palestine, si nous voulons vraiment parvenir à la paix et à un règlement dans la région.

Une autre idée dangereuse est qu'il existe naturellement un fossé culturel et religieux entre nous et l'Occident : que les Arabes et les musulmans détestent l'Occident, notamment les États-Unis, en raison de ce qu'il représente. Ce sont des fadaises tout aussi dangereuses, de la part de certaines forces pour nous pousser vers un choc des civilisations et des religions. Le problème fondamental est une question de politiques, en particulier celles relatives à la région, à la question de Palestine et au conflit arabo-israélien. Arabes et musulmans ont vu suffisamment de politiques de ce type pour être totalement convaincus qu'il existe des forces qui ont choisi de se positionner de manière à s'opposer à eux, en violation flagrante de la justice, de la légitimité internationale et du droit international. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'un réexamen sérieux de ces politiques afin de modifier la situation actuelle.

À cet égard, certaines forces tentent d'insister pour que l'on accélère la démocratisation et la modernisation de la région. Mais ces tentatives ne réussiront tout simplement pas car ces forces n'ont aucune crédibilité, pour les raisons que je viens d'évoquer. Ce n'est que lorsque ces politiques changeront pour se conformer au droit et à la justice que la crédibilité pourra être rétablie. Ce n'est qu'alors que ces politiques pourront contribuer positivement à l'accélération de la démocratisation et de la modernisation.

Une autre notion dangereuse veut que le terrorisme soit un produit de l'extrémisme islamique et que le seul moyen de l'éliminer passe par la force. Bien sûr, le phénomène du terrorisme est un phénomène ancien, même si les groupes impliqués ont changé au fil du temps : des groupes radicaux de gauche, puis des groupes nationalistes extrémistes, et enfin des groupes liés à des extrémistes religieux. Même au Moyen-Orient, ce phénomène n'a pas commencé chez les groupes arabes ou islamiques.

En ce qui concerne l'extrémisme religieux, qui de par sa nature crée un environnement propice au développement de groupes terroristes, il importe de voir la réalité, c'est-à-dire la montée de l'extrémisme religieux parmi les adeptes des trois religions monothéistes, et pas uniquement chez les musulmans. C'est un phénomène regrettable, qui se nourrit lui-même, notamment en l'absence d'une action collective pour y faire face, qui soit basée sur les idéaux de la tolérance religieuse, du dialogue et de l'acceptation mutuelle.

Il existe aujourd'hui des groupes terroristes composés de musulmans extrémistes, qui se sont imposés sur la scène internationale. Mais pour les contrer, il faudrait faire face non seulement à l'extrémisme musulman mais aussi à tous les extrémismes et établir une distinction entre l'islam et les extrémismes qui prétendent le représenter. La force et le recours à la force pourraient être essentiels pour neutraliser les auteurs de tels actes. Mais on ne pourra vaincre ce phénomène qu'en coupant les extrémistes de leur environnement et en les privant des larges réseaux auxquels ils ont recours pour recruter et se mobiliser. Tout ceci est une question de politiques oppressives qui ravagent le présent et l'avenir de millions de personnes sur les plans politique, économique et social.

Je ne suis pas en train de dire que les Arabes et les musulmans essayent de fuir leurs responsabilités; ceux d'entre nous qui viennent de la région du Moyen-Orient, en particulier, savent bien que nous avons la responsabilité d'identifier et de régler nos propres problèmes. En revanche, je suis bien en train de dire que la solution devrait pour l'essentiel émaner de la région et être appliquée par les peuples de la région. Mais j'affirme aussi que les forces engagées dans la région, dont les agissements sont d'une façon ou d'une autre à l'origine des nombreux problèmes qui y règnent, ont une immense responsabilité à cet égard.

Pour terminer, j'aimerais insister une nouvelle fois sur le caractère central de la question de Palestine dans la région du Moyen-Orient, car c'est en Palestine que la guerre a éclaté et c'est en Palestine que la paix naîtra. Alors que nous pleurons la disparition du dirigeant du peuple palestinien, espérons que la paix s'installera en Palestine et dans la région. Mais cela exigera un revirement radical de la position israélienne : son accord et son adhésion à la solution prévoyant deux États fondés sur les frontières d'avant 1967 et sur les dispositions pertinentes du droit

international, solution que la partie palestinienne a depuis longtemps acceptée. Le rôle et la responsabilité de la communauté internationale demeurent essentiels. Nous ne doutons pas qu'elle s'acquittera des responsabilités qui lui incombent à cet égard.

Enfin, j'aimerais, au nom du peuple et des dirigeants palestiniens, adresser notre profonde gratitude et nos vifs remerciements à tous ceux qui, depuis cette tribune, nous ont exprimé leur sympathie suite au décès de Yasser Arafat.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le problème du Moyen-Orient et de la Palestine est la conséquence du recours à la force et de l'occupation militaire étrangère en violation de la Charte.

Je remercie le Secrétaire général des rapports qu'il a élaborés au titre des points 36 et 37 de l'ordre du jour.

Je saisis cette occasion pour adresser une nouvelle fois nos sincères condoléances au peuple palestinien suite à la disparition de son chef éminent, le Président Yasser Arafat. Yasser Arafat personnifiait la lutte légitime du peuple palestinien contre l'occupation étrangère et pour l'existence d'un État sur son territoire. Le Pakistan partage sa douleur. De même, nous sommes nous aussi convaincus que l'idéal pour lequel Yasser Arafat a si longtemps lutté sera tôt ou tard atteint.

Le peuple palestinien se trouve à une étape décisive de son histoire. La disparition du Président Arafat a inopinément créé un vide politique qui, nous le savons, sera rapidement rempli. Le peuple palestinien a réagi avec maturité et sagacité. Il a pris des premières mesures vigoureuses conformes à sa loi fondamentale pour assurer la transition politique. Le Pakistan salue la décision de l'Autorité nationale palestinienne de tenir les élections le 9 janvier 2005. Cela contribuera à remettre en train la vie politique palestinienne et à sortir le processus de paix de l'impasse.

Organiser des élections sous occupation étrangère n'est pas une entreprise aisée, que ce soit en Palestine ou ailleurs. Les élections auront lieu avec en toile de fond les morts et les destructions occasionnées par les incursions, les attaques et les assassinats ciblés de personnalités politiques palestiniennes auxquels la puissance occupante ne cesse de se livrer. Le péril qui plane sur la sécurité des Palestiniens est monté d'un

cran avec les restrictions économiques et humanitaires imposées par les forces d'occupation, avec la poursuite des activités de peuplement illégales et avec la construction du mur de séparation par Israël. Réussir à tenir des élections dans ce contexte sera un pari de taille pour l'Autorité palestinienne.

Nous tous, c'est-à-dire la communauté internationale, avons le devoir de faire respecter la Charte et le droit international. Nous devons suivre de très près la façon dont les forces d'occupation réagiront aux efforts déployés par les Palestiniens pour raviver la paix et organiser la transition politique. Aucune ingérence dans le processus électoral ne doit être tolérée. Il faut que les gestes de conciliation faits par Israël se traduisent par des mesures concrètes et ne se limitent pas à des discours. Il faut que les restrictions imposées dans les territoires occupés soient levées afin que tous les Palestiniens, y compris ceux de Jérusalem-Est, puissent participer aux élections nationales palestiniennes.

Si nous voulons que le futur régime politique palestinien soit un partenaire digne de foi dans les efforts de paix, nous devons renforcer sa capacité à régler les problèmes intérieurs et extérieurs dans les domaines sécuritaire, humanitaire et économique. L'Autorité palestinienne ne peut à la fois subir les assauts des forces d'occupation et satisfaire les demandes de mesures pour mettre fin à la violence émanant des territoires occupés. L'Autorité palestinienne aura besoin que la communauté internationale et les forces d'occupation donnent l'assurance de leur adhésion à une paix fondée sur la solution qui prévoit deux États. Ce n'est que de cette manière que le peuple palestinien recouvrera l'espoir. À cette fin, le Pakistan propose l'adoption de plusieurs mesures.

Premièrement, Israël devrait immédiatement remettre en liberté tous les prisonniers politiques pour leur permettre de participer au processus politique. Deuxièmement, en coordination avec l'ONU, Israël devrait prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions humanitaires dans les territoires occupés et respecter scrupuleusement le droit international humanitaire. Troisièmement, Israël devrait immédiatement suspendre ses activités d'implantation. Quatrièmement, les territoires palestiniens à Gaza et en Cisjordanie doivent être considérés comme une seule unité territoriale où, conformément à la Feuille de route, sera établi un État palestinien. Dans ce contexte,

le plan de désengagement de Gaza doit être la première étape vers la fin totale de l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Cinquièmement, Israël devrait également répondre aux appels à la reprise du processus de paix avec la Syrie et le Liban ainsi qu'aux initiatives prises par le Président syrien.

Ces mesures et ces engagements sont essentiels pour une relance crédible du processus de paix. Nous sommes convaincus que le Quatuor demandera de telles mesures et garanties à Israël. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale prendra également des décisions du même ordre.

Nous devons examiner avec soin les incidences à court et à long terme de la poursuite de l'occupation et du conflit au Moyen-Orient et en Palestine. Comme le Président du Pakistan l'a fait observer à l'Assemblée générale, « la tragédie de la Palestine est une plaie ouverte infligée à l'âme de chaque musulman » (A/59/PV.5, p. 23). Nous ne pouvons laisser cette plaie continuer de s'infecter. La vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte en paix et dans la sécurité doit être encouragée et préservée. Une solution juste à la question palestinienne est essentielle pour restaurer l'amitié entre les régions et les cultures et pour empêcher qu'un rideau de fer ne s'abatte entre le monde islamique et ceux qui soutiennent aveuglément l'occupation illégale israélienne et la répression du peuple palestinien par Israël.

**M. Al-Shamsi** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Moyen-Orient a souffert de guerres dévastatrices et de cycles de violence, de tension et d'instabilité sans fin à cause de la poursuite du conflit arabo-israélien, qui aurait pu être évité si Israël n'avait pas été créé en 1948. Depuis lors, Israël n'a eu de cesse d'occuper et de confisquer les terres et les ressources de la population arabe et palestinienne. Il s'est servi de sa puissance militaire pour tuer et remplacer la population arabe et palestinienne légitime par des millions d'immigrés juifs venus du monde entier.

En dépit des efforts déployés et des résultats obtenus par l'ONU sur la question de la décolonisation et pour aider les peuples à exercer leur droit national à l'autodétermination et à l'indépendance, notamment par l'adoption d'une quarantaine de résolutions du Conseil de sécurité et de plus de 600 résolutions de l'Assemblée générale, la question du Moyen-Orient sous tous ses aspects demeure sans solution. La raison

en est le mépris qu'Israël continue d'opposer aux normes et aux instruments du droit international humanitaire, à la légitimité internationale et aux principes de la Charte, aggravant le sentiment d'oppression, de désespoir et de frustration qui prévaut non seulement parmi la population des territoires occupés, mais également dans les pays de la région ainsi que dans les pays épris de paix.

Considérant que la question palestinienne est au cœur du conflit arabo-israélien, les Émirats arabes unis estiment qu'un règlement juste, durable et complet du conflit exige que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité et les membres du Quatuor, fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour prendre des mesures internationales efficaces pour veiller à ce qu'Israël se retire totalement et sans condition des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif, les hauteurs du Golan syrien et les fermes de Chebaa, et mette immédiatement un terme aux actes d'oppression et de violence et aux massacres qui sont commis quotidiennement contre les femmes, les enfants et les personnes âgées sous les yeux mêmes de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance de ce qui suit.

Tout d'abord, la communauté internationale doit condamner les activités de peuplement illégales menées par le Gouvernement israélien dans les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem et le Golan syrien, et elle doit exiger qu'Israël retire immédiatement ces implantations.

Deuxièmement, un mécanisme doit être mis au point pour contrôler le respect par Israël des obligations juridiques qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève, qui est applicable aux territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Al Qods Al Charif, les hauteurs du Golan syrien et les fermes de Chebaa, et pour veiller à ce qu'il se conforme à la décision de la Cour internationale de Justice, rendue le 9 juillet 2004, demandant à Israël d'arrêter la construction du mur de séparation en Cisjordanie et à Jérusalem en raison de son caractère illégal et de l'impact néfaste qu'il a sur les moyens de subsistance du peuple palestinien et sur son aspiration à créer un État indépendant.

Troisièmement, la communauté internationale doit à nouveau insister sur le caractère illégal et non

recevable de toutes les mesures juridiques, administratives et judiciaires imposées par Israël sur Al Qods Al Charif et sur les hauteurs du Golan syrien afin de modifier l'identité arabe. La communauté internationale doit impérativement exiger qu'Israël abroge toutes ces mesures et appeler tous les pays à s'abstenir de transférer leurs missions diplomatiques à Jérusalem. Elle doit également exiger d'Israël qu'il s'abstienne de modifier le statut structurel, démographique, institutionnel et juridique du Golan syrien occupé, car ces changements sont nuls et nonavenus aux termes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, comme les résolutions 478 (1980) et 497 (1981).

Quatrièmement, le Quatuor doit être incité à prendre des mesures sérieuses pour veiller à ce qu'Israël s'engage à reprendre les négociations et à appliquer rigoureusement et dans les temps les dispositions de la Feuille de route, y compris la déclaration d'un État palestinien d'ici à la fin de 2005 sur la base des frontières de 1967, et conformément au droit international et à la légitimité internationale. Nous affirmons également qu'il est important d'étendre la Feuille de route pour intégrer les voies de négociation libanaise et syrienne.

Cinquièmement, Israël doit cesser les violations constantes de la souveraineté de l'espace aérien, terrestre et maritime du Liban et coopérer en remettant toutes les cartes des champs de mines terrestres plantées au Sud-Liban. Israël doit également respecter la volonté nationale du Liban et son droit à contrôler ses eaux territoriales conformément au droit international.

Pour terminer, nous affirmons que le conflit arabo-israélien ne pourra être réglé, et la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération économique et commerciale entre les deux parties ne pourront s'installer, que grâce à un processus de paix global se fondant sur la Feuille de route, le cadre de référence de Madrid et l'Initiative de paix arabe adoptée au sommet de Beyrouth en 2002.

Cela permettra le retour des territoires palestiniens et arabes occupés et de leurs ressources naturelles à leurs propriétaires légitimes, les peuples palestinien et arabe. Cela permettra également au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, notamment ses droits à la liberté, à l'autodétermination

et à la création de son propre État indépendant de Palestine, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

**M. Assaf** (Liban) (*parle en arabe*) : Nous sommes réunis encore une fois à l'Assemblée générale pour examiner la situation au Moyen-Orient, tout comme nous le faisons chaque année depuis 1947.

Je n'ai guère besoin de rappeler que la raison pour laquelle cette crise se poursuit est l'occupation actuelle par Israël de territoires arabes. En Palestine, Israël occupe la bande de Gaza et la Cisjordanie – environ 6 000 kilomètres carrés – depuis 1967. Il a réussi à diviser les territoires occupés et a privé les Palestiniens de leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance politique. Il a également privé les réfugiés de leur droit de retour.

Les Palestiniens ont perdu environ 78 % de leur territoire historique, et pourtant Israël continue de refuser de se retirer du peu qu'il reste de ce territoire, usant de toutes sortes de prétextes pitoyables – faisant valoir, par exemple, que la terre n'est pas occupée mais qu'elle fait l'objet d'un « litige ».

J'aimerais rappeler à l'Assemblée ce qu'a dit hier l'Ambassadeur du Yémen : Israël occupe la terre aujourd'hui et affirmera demain qu'il s'agit simplement d'un territoire « litigieux ». Le fait est qu'Israël est une puissance occupante, et c'est ainsi que ce pays est défini à l'ONU.

En Syrie, Israël occupe le Golan depuis 1967 – quelque 1 000 kilomètres carrés. Environ un million d'habitants du Golan ont été déplacés. Quarante-quatre colonies de peuplement comprenant 20 000 habitants ont été implantées. Israël fait subir toutes sortes de sévices aux 25 000 habitants du Golan qui restent et tente de leur imposer par la force l'identité israélienne. Tout ceci, bien sûr, constitue une violation de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, qui affirme que l'annexion du Golan est nulle et non avenue.

Au Liban, l'agression israélienne se poursuit sans relâche. Israël continue d'occuper certains territoires libanais, et continue de détenir des Libanais. Il n'a pas restitué environ 20 % des cartes permettant de localiser les 400 000 mines terrestres plantées au Liban – des mines qui ont de terribles conséquences sur les centaines d'habitants de la région et qui empêchent les agriculteurs de cultiver leurs terres.

Outre tous ces sévices, Israël continue inlassablement de violer la souveraineté libanaise. Ses aéronefs militaires violent pratiquement tous les jours l'espace aérien libanais, survolant, à des vitesses supersoniques, des villes et des villages habités en vue de terroriser les civils et, j'ajouterais même, les touristes étrangers.

Israël n'a pas répondu aux appels de l'ONU lui demandant de cesser ses violations, que le Secrétaire général a qualifiées de « provocations ». La résolution 1553 (2004) du Conseil de sécurité fait état du caractère continu de ces violations.

La situation désastreuse dans laquelle se trouve le Moyen-Orient pourrait cesser de l'être si l'on pouvait convaincre Israël de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU et de se retirer des territoires arabes occupés. Dans le contexte de l'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth en 2002, les pays arabes ont proposé la paix à Israël et ils offrent de le reconnaître en tant qu'État de la région et de normaliser leurs relations avec lui. Mais Israël a rejeté l'Initiative arabe.

Quant à nous, nous continuons d'attendre le jour où l'Initiative de paix arabe suscitera enfin une réponse positive de la part d'Israël, car ce n'est qu'à ce moment là que nous pourrions dire que la paix est à portée de la main – une fois qu'existera vraiment le désir de bâtir la paix.

**M. Maurer** (Suisse) : Le conflit du Proche-Orient apparaît aujourd'hui dans un contexte marqué du sceau du changement. La communauté internationale vient de partager le deuil du peuple palestinien face à la disparition de Yasser Arafat, premier Président élu de l'Autorité palestinienne. L'image de cet homme d'État recevant avec Yitzhak Rabin et Shimon Pérès le prix Nobel de la paix en 1994 symbolisera à jamais l'espoir mis alors dans le processus de paix lancé à Oslo.

À ce jour, cet espoir ne s'est pas réalisé. Au cours des dernières années, la spirale de la violence a continué à faire des victimes innocentes parmi les peuples palestinien et israélien, et la dégradation de la situation économique, sociale et humanitaire se poursuit dans le territoire palestinien occupé.

L'Autorité palestinienne a convoqué une élection présidentielle pour le 9 janvier 2005. Cette étape est cruciale pour l'ancrage de la démocratie dans les institutions et pour la légitimité du futur Président de l'Autorité. Il est d'autant plus important que ces

élections se tiennent en conformité avec les standards internationaux. Nous appelons donc le Gouvernement israélien, mais aussi l'Autorité palestinienne, à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les Palestiniens puissent se rendre aux urnes librement. La Suisse est prête à apporter son soutien non seulement pour l'élection présidentielle, mais aussi pour les élections législatives et communales qui auront lieu en 2005.

L'élection présidentielle et la constitution de la nouvelle équipe palestinienne créent une occasion pour la reprise des négociations en vue d'aboutir à un statut final permanent d'un futur État de Palestine. Des deux côtés, des mesures visant à rétablir la confiance devront être rapidement prises. L'Autorité palestinienne doit entreprendre le maximum d'efforts pour lutter contre le terrorisme, que nulle cause ne peut justifier. Mais il importe également que les souffrances quotidiennes que la population palestinienne endure du fait de l'occupation soient atténuées rapidement et de manière significative. Le strict respect du droit international humanitaire par les deux parties constitue une exigence incontournable.

Israël a le droit fondamental de protéger sa population contre le terrorisme. Toutefois, l'utilisation disproportionnée de la force armée ne fait qu'exacerber le cercle vicieux de la violence. La construction de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés, malgré les engagements contenus dans la Feuille de route, viole les règles du droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève, et constitue un obstacle majeur à la paix. La Cour internationale de Justice de La Haye a confirmé, dans son avis consultatif rendu le 9 juillet 2004, l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève dans le territoire palestinien occupé. Elle a également confirmé que la construction d'une barrière de séparation en Cisjordanie, empiétant sur le territoire occupé depuis 1967, est contraire au droit international.

L'Assemblée générale a confié le 20 juillet dernier à la Suisse, en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, le mandat de conduire des consultations en la matière. Mon pays rendra compte en temps utile à l'Assemblée des résultats des consultations qu'il entreprend en ce moment avec toutes les parties intéressées.

Le Parlement israélien a récemment approuvé un plan visant à évacuer militairement la bande de Gaza et

à en retirer l'ensemble des colonies de peuplement, de même qu'à démanteler quatre colonies situées dans le nord de la Cisjordanie. La Suisse est favorable au principe de ce plan qui peut constituer une contribution positive au processus de paix aux conditions suivantes.

Premièrement, ce retrait doit être coordonné et mis en œuvre avec le concours de l'Autorité palestinienne, ainsi que des autres parties concernées, notamment le Gouvernement égyptien et les représentants du Quatuor. Deuxièmement, il ne doit pas avoir pour conséquence un transfert des résidents dans une ou plusieurs implantations israéliennes sises en Cisjordanie. Troisièmement, il convient qu'Israël facilite la reconstruction de Gaza à la suite de l'évacuation totale de ce territoire occupé depuis 1967. Et quatrièmement, il doit être compris comme une étape de la mise en œuvre de la Feuille de route du Quatuor.

Quant à l'évacuation militaire d'une partie du territoire occupé, elle ne constitue pas en soi la fin de l'occupation, si la puissance occupante maintient un contrôle sécuritaire par d'autres moyens, notamment par l'encercllement ou par le contrôle militaire de l'espace aérien.

Le retrait de Gaza n'a de sens que s'il s'inscrit dans une vision globale capable de satisfaire les aspirations légitimes des deux peuples : israélien et palestinien. Le plan de paix de la Ligue arabe de 2002 rend une telle vision possible. La Feuille de route du Quatuor a balisé une voie praticable pour la reprise du processus de paix. Il y a un an, presque jour pour jour, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, a été lancée l'initiative de Genève, un appel courageux issu des sociétés civiles israélienne et palestinienne, qui dessine de manière très précise les contours d'une telle vision globale et devenu par là une source précieuse de référence.

Une nouvelle constellation est en train de naître au Proche-Orient. La communauté internationale doit encourager les parties au conflit à saisir l'opportunité et à reprendre les négociations. Il est indispensable que tous les intéressés, exerçant ou non des fonctions officielles, s'attellent à la tâche et mettent toute leur volonté, leur intelligence et leur courage au service de la réalisation de la vision de deux États, Israël et le futur État de Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

**M. Rastam** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient demeure précaire et

explosive. Les événements dans la région continuent de se dérouler de façon très incertaine, ce qui représente une grave menace à la paix et la sécurité internationales. Ma délégation regrette profondément que, 34 ans après l'inscription de la question de la situation au Moyen-Orient à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, elle y demeure sans qu'une solution ne semble se profiler. Mais ma délégation distingue quand même une lueur d'espoir. Il importe que la communauté internationale s'emploie à alimenter cette lueur pour en faire une lumière radieuse porteuse de paix, de liberté et de dignité pour tous les peuples touchés dans la région. Nous appelons instamment tous ceux qui possèdent la plus forte influence à œuvrer sérieusement pour une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient.

La question de Palestine continue d'être au cœur des tensions régionales et des préoccupations en matière de paix et de sécurité au Moyen-Orient. La Malaisie a fait connaître à plusieurs reprises sa position sur cette question, y compris au cours de débats en plénière et dans les différentes commissions au cours de la présente session de l'Assemblée – plus récemment en plénière sur le point 37 de l'ordre du jour, « La question de Palestine », qui s'est tenue hier, le 29 novembre 2004.

Nous ne connaissons que trop bien les détails et les caractéristiques du conflit israélo-palestinien. Nous avons entendu beaucoup trop de comptes rendus faisant état des atrocités commises par Israël, la puissance occupante, à l'encontre de la population palestinienne. Nous avons vu comment le désir de paix collectif de la communauté internationale a été battu en brèche de façon répétée, principalement par l'intransigeance et l'arrogance d'Israël, et par son refus d'appliquer fidèlement les obligations qui lui incombent au titre de divers accords et initiatives de paix.

La clef de la paix et de la sécurité dans la région est la fin complète de l'occupation et de l'annexion de territoires palestiniens par Israël, qui aboutirait à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, ayant Jérusalem-Est pour capitale. Des efforts sincères doivent être déployés pour créer les conditions permettant de réaliser la solution prévoyant deux États envisagée par la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Nous disposons d'une Feuille de route sans ambiguïté pour parvenir à cette destination en 2005.

Beaucoup semblent convenir que la situation actuelle offre une chance de relancer le processus de paix. La Malaisie se félicite de ce que toutes les parties concernées aient l'intention de raviver la Feuille de route, qui, à notre avis, demeure le meilleur moyen de réaliser une paix globale et durable. Mais la relance de la Feuille de route continue de dépendre de la volonté d'Israël de coopérer dans de nombreux domaines, et avant tout de sa volonté de veiller, en tant que puissance occupante, à ce que l'élection présidentielle palestinienne prévue en janvier 2005 se déroule dans le calme, la sécurité et la paix. Hier, le Représentant permanent israélien a assuré l'Assemblée qu'Israël y veillerait. Il a également déclaré qu'Israël respectait le peuple palestinien. Espérons que dans un véritable élan de respect et de préoccupation humanitaire, Israël cessera immédiatement l'oppression et les traitements inhumains qu'il fait subir aux Palestiniens dans le territoire palestinien occupé.

Les nouveaux dirigeants palestiniens qui sont apparus après le décès du Président Yasser Arafat et qui seront élus lors des prochaines élections pourront compter sur l'appui de la Malaisie dans leur lutte en vue de créer un État de Palestine viable, souverain et indépendant. Nous les appuierons dans leurs efforts pour réunir les parties autour de la table de négociation. Nous demandons instamment à la communauté internationale de leur prêter également appui. La situation déplorable qui règne actuellement dans le territoire palestinien occupé et les souffrances endurées par le peuple palestinien sous l'occupation israélienne ne sauraient durer plus longtemps. Nous demandons au Quatuor de saisir l'occasion qui lui est actuellement offerte de travailler en faveur de la paix et d'un règlement juste, global et durable de cette question brûlante.

Malgré les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la question concernant le Golan syrien occupé n'a toujours pas été réglée. La Malaisie réaffirme que toutes les mesures qu'Israël, puissance occupante, a déjà prises ou prendra, qui visent à modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et sa structure institutionnelle, ainsi que les mesures prises par Israël en vue d'imposer sa juridiction et son administration dans la région, sont illégales.

Toutes les mesures de cet ordre prises depuis 1967, y compris l'implantation de colonies de

peuplement et les activités qu'Israël mène dans la région, constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Israël doit se retirer entièrement du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1968), 338 (1973) et 497 (1981) du Conseil de sécurité. Israël doit également respecter le cadre de référence de la Conférence de Madrid de 1991.

La Malaisie appuie pleinement la République arabe syrienne et exprime sa solidarité avec ce pays qui invoque son droit légitime à rétablir son entière souveraineté sur le Golan syrien occupé conformément à l'Initiative de paix arabe, au processus de paix de Madrid, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi qu'au principe « terre contre paix ».

La Malaisie maintient qu'Israël doit honorer tous les engagements qu'il a pris en vue de jeter les bases d'une relance des négociations sur la voie israélo-syrienne. À cet égard, la Malaisie félicite la République arabe syrienne de sa disposition à retourner à la table des négociations, sans conditions, aux côtés d'Israël. La raison voudrait qu'Israël fasse de même.

Le troisième facteur dans le conflit arabo-israélien concerne le Liban. La Malaisie réaffirme le droit légitime du Liban à défendre son territoire et à libérer les parties de son territoire qui sont sous occupation israélienne. Ma délégation a noté avec grand intérêt les nombreuses lettres adressées au Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Gouvernement libanais au sujet des menaces, des agressions et des violations fréquentes par Israël concernant l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban et de ses ressources naturelles. La Malaisie appuie l'appel lancé par le Liban pour qu'Israël mette immédiatement un terme à tous ces agissements, conformément à la Charte des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, a un rôle crucial à jouer et une responsabilité fondamentale à assumer dans le règlement du conflit israélo-libanais. La Malaisie pense que la présence de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) continue de jouer un rôle crucial pour que la paix et la sécurité règnent dans la région. La situation risque gravement de se détériorer à cause des violations répétées de la Ligne bleue et du territoire souverain libanais par Israël.

Le retrait des mines terrestres posées par Israël durant l'occupation du Sud-Liban doit se poursuivre avec l'assistance constante de la communauté internationale. De même, la communauté internationale doit s'efforcer d'obtenir la libération de tous les Libanais qui sont détenus par Israël, au mépris de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de ses Protocoles pertinents.

Face à une telle situation, la raison voudrait que les deux parties entreprennent des efforts diplomatiques et engagent un dialogue constructif pour apaiser les tensions existant entre elles et prennent des mesures propres à renforcer la confiance après avoir appliqué la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et respecté la Ligne bleue.

La Malaisie demeure particulièrement préoccupée devant la situation qui règne en Iraq, qui continue d'avoir de graves incidences dans le monde et la région. Le mécontentement des Iraquiens pourrait créer de nouvelles complications dans de nombreux pays. Il pourrait élargir le fossé et exacerber les divergences entre le monde musulman et l'Occident et pourrait très bien gonfler les rangs des mécontents dans le monde musulman, surtout lorsque c'est l'Iraq qui est l'objet de toute l'attention alors que l'oppression subie par le peuple palestinien continue d'être ignorée.

Malheureusement, une telle situation ne fera que donner aux éléments extrémistes l'occasion et le prétexte de mobiliser un appui autour de leur cause. Nous avons pu le constater ces derniers mois. La communauté internationale doit agir pour que la paix et la stabilité soient rétablies en Iraq.

L'insécurité et la violence généralisées en Iraq sont les principaux facteurs qui empêchent la réussite du processus de transition. Il est essentiel de rétablir la paix et la sécurité dans les plus brefs délais. Les autorités iraqiennes ont le droit et, d'ailleurs, le devoir de maintenir l'ordre public sur l'ensemble de leur territoire et de rétablir le cours normal de la vie en Iraq. Elles doivent identifier et appliquer les mesures qui, avec l'aide de la communauté internationale, leur permettront de prendre le dessus sur les auteurs d'actes de violence en Iraq, qu'ils soient des Iraquiens ou des non-Iraquiens, conformément aux normes applicables du droit national et international. La sécurité de l'Iraq doit être la responsabilité exclusive d'un Iraq indépendant et souverain. Telles sont les variables essentielles qui permettront d'entreprendre

l'édification globale et soutenue de la nation et la reconstruction en Iraq.

Ma délégation souligne qu'il importe de gagner le cœur et l'esprit des Iraquiens. Ils doivent être convaincus de ce que les forces étrangères quitteront inmanquablement le pays dans un proche avenir et que la paix et la sécurité s'ensuivront. Ils doivent être convaincus de ce que leur liberté et leur indépendance seront garanties. Ils doivent également être convaincus de ce que l'ONU et la communauté internationale les aideront à réaliser leurs espoirs et leurs aspirations à un avenir meilleur.

Il faut que les parties, quelles qu'elles soient, évitent de recourir à la force excessive et aveugle contre des civils innocents, ainsi que contre les biens et institutions privés et publics, sans quoi la confiance du peuple iraquien s'amenuisera. Toute atteinte à l'identité religieuse et culturelle, telle que la profanation des lieux de prière, des lieux saints et d'autres lieux ayant une signification religieuse, sous quelque prétexte que ce soit, doit cesser et la sainteté de ces lieux doit être préservée et respectée à tous moments.

La Malaisie lance à nouveau un appel à tous les États pour qu'ils respectent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous pensons que l'ONU doit se voir accorder le rôle principal en Iraq pour ce qui est d'aider à instaurer les conditions propices à la tenue des élections prévues le 30 janvier 2005. Il est essentiel que des élections libres et régulières aient lieu, sur la base du principe de la transparence et de la participation non exclusive, impliquant tous les segments de la société iraquienne, si l'on veut que s'établisse en Iraq un Gouvernement véritablement indépendant, pleinement représentatif et souverain.

L'ONU est également la mieux outillée pour créer les conditions appropriées pour permettre aux États Membres de prendre part à la consolidation de la paix et à la reconstruction de l'Iraq. Si la communauté internationale pouvait réussir collectivement à aider l'Iraq à saisir cette occasion, nous réussirions également par-là même à mettre un terme aux amères divisions que les mesures prises par le passé au sujet de cette question avaient entraînées. La guerre a été gagnée, mais nous devons nous assurer que nous pouvons gagner la paix. Oeuvrons ensemble à ne pas décevoir le peuple iraquien.

Étant donné le caractère explosif et dangereux de la situation au Moyen-Orient, ma délégation reste déterminée à encourager des solutions pacifiques aux problèmes multiformes et complexes auxquels est confrontée la région. Nous invitons instamment les parties concernées à rechercher un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien qui soit fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, sur le cadre de référence de Madrid, sur le principe « terre contre paix », sur l'Initiative de paix arabe, et sur l'application de tous les accords existants entre les parties en vue d'une paix globale au Moyen-Orient sur toutes les voies de négociations, y compris les voies syro-israélienne et libano-israélienne. Nous invitons instamment Israël, dans son propre intérêt, à transcender ses besoins immédiats en matière de sécurité, aussi importants soient-ils, et engager un dialogue sérieux et constructif avec ses voisins arabes en vue de la prompt réalisation d'une paix globale.

Nous réitérons notre appel à une prompt restauration de l'indépendance et de l'intégrité de l'Iraq, comme le prévoit la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. La Malaisie a exprimé sa disposition à participer à la construction d'un nouvel Iraq, sous les auspices de l'ONU. Nous espérons que cette occasion se présentera très bientôt.

**M. Al-Jomae** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale débat du point 36 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient ». Nous savons tous que la situation au Moyen-Orient s'est encore détériorée au cours de l'année écoulée, en raison des politiques israéliennes appliquées en Palestine à l'encontre des Palestiniens désarmés. Ces politiques ont exposé au monde la réalité du terrorisme d'État tel qu'Israël le pratique.

De plus, l'extrémisme dont sont témoins les capitales de la région et du monde est également le résultat de ces pratiques israéliennes. Les politiques israéliennes ont nourri les tensions et exacerbé l'affrontement entre les Arabes et les Israéliens, en particulier depuis qu'Israël a complètement ignoré les appels des Palestiniens et de la communauté internationale à une reprise du processus de paix.

La communauté internationale reconnaît que la question de Palestine est au cœur du conflit arabo-israélien. Nous savons tous que l'occupation

israélienne de la Palestine a eu des conséquences négatives sur la région. Il y a la question des réfugiés palestiniens qui vivent actuellement dans les pays arabes. La véritable solution à ce problème repose sur l'application de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948; cette résolution souligne le droit des réfugiés de rentrer dans leurs foyers et dans leur patrie et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation à ceux qui décident de ne pas rentrer. Israël continue d'occuper d'autres territoires arabes, en plus des territoires palestiniens et de Jérusalem, il continue d'occuper le Golan syrien et le sud du Liban. Dans le même temps, il persiste dans ses violations du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Par conséquent, nous voudrions souligner la nécessité d'un retrait israélien complet du Golan syrien et de l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Nous voudrions également souligner la nécessité d'un retrait israélien, sans conditions, des territoires libanais, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Israël insiste pour posséder la force nucléaire et refuse d'adhérer au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP) ou de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire, plaçant ainsi la sécurité de toute la région dans une position extrêmement dangereuse. Nous avons tous conscience que cette dangereuse position d'Israël pourrait bien mener à la destruction de la région – à Dieu ne plaise – au cas où ces armes venaient à être utilisées à mauvais escient. Le Royaume d'Arabie saoudite appelle par conséquent la communauté internationale à faire tout son possible pour obliger Israël à adhérer au TNP.

Le succès de tout effort international pour résoudre la question du Moyen-Orient et la question de la Palestine repose principalement sur une révision des politiques et positions prises par les parties au conflit et leurs partenaires. Il repose également sur le plein respect de la vérité, sur le plein respect de la légitimité internationale, sur l'arrêt de l'occupation des territoires arabes et palestiniens et le règlement du problème des réfugiés, et sur la restauration de tous les droits du peuple palestinien, y compris le droit de créer son propre État indépendant et souverain, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

**M. Cenziger** (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie s'est alignée sur la déclaration prononcée au

nom de l'Union européenne au titre des points 36 et 37 de l'ordre du jour, intitulés, respectivement, « La situation au Moyen-Orient » et « La question de la Palestine ». Je voudrais présenter en détail nos vues à cette étape critique.

Le Moyen-Orient traverse actuellement un période qui requiert l'attention soutenue de la communauté internationale. Le conflit israélo-palestinien en est actuellement à une étape qui justifie cette attention. Au cours des quatre dernières années, la communauté internationale a été témoin de la violence, de la destruction et du désespoir, réprimant ainsi les souhaits profonds et les vifs espoirs de paix et de sécurité durables des peuples de la région. Le terrorisme et le recours excessif et aveugle à la force en guise de représailles n'ont fait qu'apporter davantage de souffrances et de dévastation, causant de nombreux morts parmi les civils innocents et sans défense.

Les deux parties ont payé cher leurs positions endurcies. Le cycle tenace de la violence a sapé les perspectives de création d'un État palestinien dans les délais escomptés, et les politiques d'Israël n'ont pas apporté le sentiment de sécurité qu'il recherche à juste titre. Par conséquent, les nombreux bénéfices des progrès entrevus dans les processus de Madrid et d'Oslo ont été perdus, au détriment des deux parties.

Malgré ce sombre tableau, l'élection présidentielle palestinienne pourrait susciter l'élan nécessaire et dynamiser les efforts de règlement du conflit israélo-palestinien en facilitant la reprise d'un véritable processus politique. Nous pensons que la première tâche de la communauté internationale doit être d'encourager et d'aider les Palestiniens à organiser les élections comme prévu. Nous jugeons également qu'il est nécessaire, pendant la période menant aux élections, qu'Israël essaie de faciliter la réussite du processus électoral dans les territoires palestiniens.

À ce stade, la Feuille de route demeure le document le plus important qui puisse faire sortir Israël et les Palestiniens de l'impasse. Le plan de paix élaboré par le Quatuor indique clairement les obligations respectives des deux parties. Tous les membres du Quatuor, ainsi que la communauté internationale, devraient déployer tous les efforts possibles pour la mise en œuvre du plan, en coopération avec les parties concernées.

Dans ce contexte, nous aimerions également exprimer encore une fois nos doutes quant à la

construction en cours du mur de séparation en Cisjordanie. La soi-disant barrière, qui pénètre profondément dans les territoires palestiniens en Cisjordanie, punit les Palestiniens, dégradant plus avant leur situation. Pour parvenir à une normalisation sur le terrain, l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet dernier devrait être pris en compte. De plus, la barrière ne peut en aucun cas être envisagée comme un moyen de préjuger des négociations finales sur les frontières de la Palestine.

De même, l'initiative unilatérale d'Israël de se désengager de la bande de Gaza et de certaines régions de la Cisjordanie peut être contre-productive; à moins qu'elle ne soit planifiée et mise en œuvre avec précaution et en coordination avec les Palestiniens et conformément à la Feuille de route. Seul un retrait complet et total de la bande de Gaza, qui amènerait également la fin de l'occupation de la Cisjordanie, pourrait préparer le terrain à un État palestinien indépendant et souverain.

Un autre défi auquel est confrontée la communauté internationale est celui de la coordination des nombreuses étapes que nous avons à franchir. Il est crucial de continuer à appuyer les réformes de l'Autorité palestinienne, qui formera à terme la structure administrative et institutionnelle du futur État palestinien. Pour sa part, la Turquie a lancé un plan d'action à la fin de 2003 pour accroître et diversifier son aide au peuple palestinien. Cette année, nous avons commencé à mettre en œuvre le plan dans les domaines de la santé; de l'enseignement technique et professionnel; et de l'aide alimentaire, financière et humanitaire sous le contrôle d'un coordonnateur nommé par le Gouvernement.

Les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le principe « terre contre paix » sont les piliers d'un règlement négocié, juste, global et durable du conflit au Moyen-Orient. Ce n'est qu'en adhérant aux principes établis par ce cadre que la vision des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, pourra être réalisée.

La Turquie appuie tous les efforts internationaux qui visent le règlement de la question du Moyen-Orient. Nous sommes prêts à contribuer, de toutes les façons possibles, aux efforts déployés pour sortir le

processus de paix de l'impasse, et nous maintenons nos contacts étroits et notre coopération avec toutes les parties concernées.

Outre la reprise des pourparlers entre Israël et les Palestiniens, l'impact potentiel que pourraient avoir les autres voies de négociation pour réaliser la paix désirée dans la région ne devrait pas être négligé. Les voies de négociation syrienne et libanaise attendent également l'attention de la communauté internationale afin de créer un environnement pacifique, sûr, progressiste et prospère pour les peuples du Moyen-Orient.

**M. Denisov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il y a un an, l'Assemblée générale débattait dans cette même salle de la situation au Moyen-Orient. Ces derniers mois se sont avérés difficiles et complexes pour mener à bien les tâches nécessaires à l'instauration de la paix dans la région. Il a parfois semblé que les parties au conflit au Moyen-Orient avaient renoncé à la logique des négociations, aux mesures de rapprochement et à la recherche de compromis. La diplomatie a été remplacée par la tactique des mesures unilatérales, la violence, les attentats terroristes et l'emploi de la force qui ont fait de nombreuses victimes civiles tant en Israël que dans les territoires palestiniens.

Il y a quelques semaines seulement le chef de l'Autorité nationale palestinienne, Yasser Arafat, disparaissait. Il avait consacré toute sa vie à un objectif essentiel : obtenir l'indépendance de la Palestine et créer un État palestinien. Je saisis cette occasion pour, une fois encore, du haut de cette tribune, exprimer nos condoléances au peuple de Palestine pour la disparition de son dirigeant. À présent, la partie palestinienne doit réaliser le but poursuivi toute sa vie durant par Yasser Arafat : obtenir l'exercice plein et entier du droit du peuple de Palestine à l'autodétermination.

Ce n'est pas une tâche facile. Toutefois, il existe des conditions favorables à sa réalisation. La Russie souhaite plein succès à la nouvelle direction de l'administration palestinienne et est prête à lui apporter toute l'aide et tout l'appui possibles. Nous formons l'espoir que l'administration palestinienne saura garantir la stabilité dans les territoires et ne permettra pas la résurgence de violences de la part de groupes radicaux extrémistes.

Le 23 novembre de cette année, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Lavrov, s'est rendu dans les territoires palestiniens.

Au cours de ses entretiens avec le Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Mahmoud Abbas, M. Lavrov a exprimé son adhésion aux projets des autorités palestiniennes d'organiser l'élection du chef de l'Autorité nationale palestinienne au suffrage universel le 9 janvier 2005, de mener des réformes démocratiques, de lutter avec détermination contre le terrorisme et d'éliminer les actes terroristes. Le Ministre des affaires étrangères a également déclaré qu'avec ses partenaires du Quatuor, la Russie prendra toutes les mesures qui s'imposent pour contribuer à l'organisation du scrutin palestinien, y compris avec la participation des habitants de Jérusalem-Est, ainsi que pour permettre le déploiement d'observateurs internationaux lors des élections prévues en janvier sur le territoire palestinien.

Le succès sur la voie de négociation israélo-palestinienne dépendra pour beaucoup de la volonté d'Israël de prendre les mesures nécessaires pour aider la nouvelle direction palestinienne. Quelques mesures ont déjà été prises par la partie israélienne, qui a notamment exprimé sa disposition à faciliter l'organisation de ces élections. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Il est indispensable qu'Israël prenne en compte les autres préoccupations des Palestiniens et s'abstienne de prendre des mesures qui pourraient hypothéquer les chances de reprise du dialogue entre Israël et les Palestiniens. Cette question a été abordée lors des derniers entretiens du Ministre des affaires étrangères russe, M. Lavrov, avec son homologue israélien, M. Silvan Shalom. À cette occasion, le Ministre russe a également souligné l'importance de coordonner avec les Palestiniens le retrait d'Israël de la bande de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie.

Nous espérons que, suite aux élections dans les territoires palestiniens, les parties s'assiéront à la table des négociations pour résoudre tous les problèmes qui relèvent des relations bilatérales. Ces questions sont nombreuses et très complexes, mais c'est ensemble qu'il faut les résoudre. La communauté internationale entend aujourd'hui aider Israël et les Palestiniens à surmonter les problèmes accumulés au cours des dernières années. Des mécanismes existent, tels que la Feuille de route élaborée par les médiateurs internationaux qui composent le Quatuor et approuvée par l'Organisation des Nations Unies. Pendant une période assez longue, le Quatuor n'a pas été en mesure d'influencer l'évolution de la situation sur la voie de négociation palestino-israélienne.

Mais sans sa présence modérée, le processus de paix serait aujourd'hui dans l'impasse totale. À présent, les intermédiaires internationaux ont l'occasion de prendre des mesures concrètes et de faire le suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route ainsi que d'aider les Palestiniens comme les Israéliens à progresser en parallèle dans la réalisation des mesures qu'ils doivent prendre relativement à ce document.

Le 23 novembre 2004 s'est tenue à Charm el-Cheikh une réunion du Quatuor au niveau ministériel où l'on a examiné ces questions. Cette réunion a confirmé que la Russie, pour sa part, poursuivrait ses efforts pour mettre en œuvre la Feuille de route, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant appelé à coexister avec Israël en paix et en sécurité.

À l'évidence, le règlement du conflit au Moyen-Orient ne se limite pas aux questions israélo-palestiniennes. Pendant de nombreuses années, nous n'avons pas entendu beaucoup de bonnes nouvelles sur les voies israélo-syrienne ou israélo-libanaise, qui sont injustement bloquées par ce qui se passe entre Israël et les Palestiniens. Toutefois, les informations récentes en provenance de la frontière israélo-libanaise sont tout à fait alarmantes et la communauté internationale doit essayer d'empêcher une escalade de la tension dans cette zone. Nous sommes convaincus de l'importance de la reprise des contacts israélo-syriens. Cela permettrait d'améliorer radicalement la situation dans toute la région du Moyen-Orient.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'avec la nouvelle occasion donnée à ce processus de sortir de l'impasse actuelle, il serait impardonnable de la communauté internationale de la laisser s'échapper.

**M. López Clemente** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Une fois de plus, l'Assemblée générale débat de cette question de l'ordre du jour au milieu d'une paralysie regrettable. On ne perçoit aucun progrès pertinent; il n'y a aucun processus de négociation de paix d'envergure, et les flambées sporadiques de violence se poursuivent. On n'observe pas non plus d'indice qu'il est possible de poursuivre un dialogue sérieux et constructif conduisant à une paix juste et durable servant les intérêts véritables de tous les peuples de la région du Moyen-Orient et partant, de toute l'humanité.

Le cercle vicieux de la violence et des représailles se poursuit. Les tensions politiques continuent de s'exacerber. Le nombre de morts et de

blessés continue de s'élever, dont la majorité sont des civils innocents, avec une proportion considérable d'enfants. Des dizaines de milliers de familles vivent dans des conditions précaires, sous la menace constante de la mort et de la destruction, pleurant la perte de leurs êtres chers ou ne sachant jamais si leur enfant parti à l'école ou le travailleur parti gagner le pain de la maison rentreront au logis.

Nous sommes sûrs d'une chose : la violence, la destruction et l'emploi de la force militaire ne pourront jamais conduire au règlement définitif d'un conflit comme celui du Moyen-Orient. Il y a 57 ans, cette Assemblée a adopté la résolution 181 (II), qui reconnaissait la partition et proposait la création de deux États indépendants, un État arabe et un État juif, devant coexister en paix et en harmonie. Cette résolution n'est toujours que partiellement réalisée. L'État d'Israël a été créé en 1948, mais la fondation de l'État de Palestine reste un accord en suspens.

Le paysage qui s'offre à nous reste désolant. L'occupation illégale des territoires arabes palestiniens, syriens et libanais par Israël est maintenue, en violation flagrante du principe de la rétrocession immédiate exigée par un grand nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée et par le Conseil de sécurité. Le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant et souverain, avec pour capitale Jérusalem-Est, est toujours bafoué. Les implantations illégales israéliennes dans les territoires arabes occupés, particulièrement en Cisjordanie et dans les environs de Jérusalem-Est, continuent de s'étendre en dépit des demandes de la communauté internationale visant à arrêter la création de nouvelles implantations, la confiscation des terres et la construction du mur de séparation avec son régime connexe, déclaré contraire au droit international par l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice en juillet dernier. Les 4 millions et plus de réfugiés palestiniens se trouvant dans les territoires occupés ou en dehors ne voient toujours pas approcher un règlement juste et définitif de leur sort. La menace d'une escalade militaire dans la région est latente et ne peut être ignorée alors qu'à sa périphérie s'accumulent un grand nombre de forces étrangères et qu'on est bien loin des normes de bon voisinage et de coexistence pacifique entre les nations.

Notre Organisation, qui approche du sixantième anniversaire de sa fondation, n'a toujours pas trouvé de solution à l'une des tâches les plus difficiles et

complexes qui l'aient accompagnée presque depuis sa propre création. Il est véritablement scandaleux que le Conseil reste l'otage des caprices d'une puissance qui exerce son veto ou menace de l'appliquer pour empêcher l'exécution des mandats de ses propres résolutions.

Pour instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, il est nécessaire de parvenir à un règlement pacifique et définitif de la question de Palestine sans oublier de progresser sur les voies syrienne et libanaise. Je voudrais rappeler qu'il est nécessaire d'appliquer toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient, sans exception ni discrimination, et en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil. De même, on ne saurait trop insister sur le concept énoncé dans le préambule de la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, à savoir la vision d'une région – le Moyen-Orient – dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte à l'intérieur de frontières reconnues et sûres.

Il faut mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens de Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est, des hauteurs du Golan syrien et de la zone sud du Liban, encore contrôlées par l'armée israélienne. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle efficace et réellement impartial dans tout processus de négociation entrepris dans cette région, sans ingérence inacceptable pour les parties, de façon à restaurer la confiance perdue vis-à-vis de ceux qui font office de médiateurs. Il faut passer à l'application de mesures plus incisives sur le terrain, dont un exemple pourrait être le déploiement d'une force internationale sous mandat de l'ONU, pour protéger la population civile palestinienne et contribuer à l'organisation de négociations étendues et constructives dans un climat de calme et de confiance mutuelle.

Dans cette œuvre de paix, aussi nécessaire qu'urgente, Cuba offre comme toujours sa contribution constructive et sa solidarité aux Nations Unies et à la communauté internationale. À cette fin, la délégation de Cuba engage les membres à voter pour les deux projets de résolution présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, dont l'idée principale est que la voie de la paix au Moyen-Orient passe uniquement par la compréhension et non par la confrontation.

**M. Tierney** (Australie) (*parle en anglais*) : L'an dernier, lorsque l'Australie a pris la parole sur ce point de l'ordre du jour, nous étions très gravement préoccupés de la situation au Moyen-Orient. Un an plus tard, nous regrettons profondément de n'avoir vu s'opérer aucun des changements que nous avions espérés. Avec la poursuite du sinistre différend israélo-palestinien, le Moyen-Orient continue de subir les maux du terrorisme. Des actes aussi effroyables que l'attentat à la bombe perpétré contre des vacanciers israéliens en Égypte ont été à juste titre condamnés par les gouvernements du monde entier comme ici, à l'ONU. Nous devons impérativement œuvrer de façon décisive, ensemble, pour éliminer ce fléau.

Le Gouvernement australien a exprimé ses condoléances au peuple palestinien suite à la mort de M. Yasser Arafat. Une façon judicieuse de rendre hommage à M. Arafat serait de créer un État palestinien coexistant en paix, en sécurité et dans la prospérité avec Israël. À cette fin, nous devons tous à présent nous mettre à l'ouvrage, animés d'un sentiment de détermination et de dynamisme renouvelés. Si nous n'y consentons pas, la vie et les espoirs des hommes et des femmes de la région se briseront davantage, ne serait-ce que par l'aggravation continue de l'extrémisme et du terrorisme. Il nous incombe à nous tous d'aider les parties au différend à saisir l'occasion offerte par les changements à la direction politique palestinienne pour progresser.

La Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient indique la marche à suivre. Sa mise en œuvre a été retardée et nombre de ses échéances ont déjà expiré, mais c'est le meilleur espoir de paix dont nous disposons. L'Australie continuera à engager instamment les parties à honorer leurs engagements, clairement définis dans la Feuille de route, et à créer un climat de confiance mutuelle nécessaire pour enregistrer des progrès. Nous continuerons de plaider en faveur de négociations patientes et soutenues pour résoudre les questions qui ont depuis si longtemps divisé Israéliens et Palestiniens. Le Gouvernement australien se tient prêt à apporter une contribution tangible à l'avancement du processus pour aboutir aux résultats que nous escomptons tous.

L'Australie, avec ses partenaires de la Coalition, reste fermement attachée à la stabilisation et au relèvement de l'Iraq, en dépit des actions auxquelles se livrent les insurgés qui visent à anéantir les espoirs de paix, de stabilité et de croissance économique du

peuple iraquien. Nous félicitons le Gouvernement intérimaire de l'Iraq de ses progrès résolus vers l'instauration d'un régime démocratique. Nous encourageons la communauté internationale à prêter son concours aux Iraquiens qui cherchent à obtenir liberté et prospérité, et nous nous félicitons de l'appui manifesté pour l'Iraq à la conférence de Charm el-Cheikh. Nous demandons à tous les pays d'appuyer les élections du 30 janvier 2005 qui seront l'occasion pour les Iraquiens d'élire librement et régulièrement le gouvernement de leur choix. L'Australie ne faillira pas dans son soutien et son assistance à l'Iraq qui s'achemine sur la voie d'une démocratie stable fondée sur la primauté du droit.

En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Australie a œuvré et continuera à œuvrer de manière constructive pour appuyer les efforts internationaux pour régler les questions en suspens concernant les activités nucléaires de l'Iran.

La situation au Moyen-Orient reste aujourd'hui un défi majeur pour ses dirigeants et l'ensemble de la communauté internationale. Mais nous ne devrions pas considérer les actes de terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les autres calamités comme des problèmes insurmontables. Aujourd'hui plus que jamais, il est vital que la communauté internationale et l'ONU travaillent ensemble pour surmonter les forces destructrices au Moyen-Orient et pour bâtir un meilleur avenir pour tous ses peuples.

**M<sup>me</sup> Martina** (Ukraine) (*parle en anglais*) : D'emblée, je souhaite exprimer une fois encore, au nom du Gouvernement et du peuple de ukrainiens, nos condoléances et notre sympathie les plus sincères au peuple palestinien à l'occasion du décès de M. Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Il a toujours été connu et respecté en Ukraine en tant que symbole des aspirations nationales du peuple palestinien et dirigeant qui a consacré sa vie entière à la concrétisation des droits inaliénables de son peuple, y compris à l'autodétermination et à l'édification d'un État.

Tout en exprimant notre solidarité au peuple palestinien en ces temps difficiles, nous espérons qu'il restera uni sur la voie menant à la paix au Moyen-Orient. Nous sommes encouragés par les premières mesures prises par les dirigeants palestiniens pour

assurer un transfert sans heurts du pouvoir et empêcher que la situation ne dégénère en troubles internes. La tenue d'une élection présidentielle libre et régulière dans les territoires palestiniens occupés en janvier prochain est une question d'une priorité absolue. Nous demandons à Israël de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la tenue de l'élection et à la communauté internationale de fournir l'assistance nécessaire.

L'évolution, au cours de l'année écoulée, du conflit israélo-palestinien ne nous porte, malheureusement, guère à l'optimisme. La situation est restée dominée par la violence et le terrorisme qui ont continué de faucher des vies innocentes du fait de l'absence d'un processus de paix ou même de dialogue entre les parties et de l'aggravation constante de la crise humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

L'Ukraine a, à de nombreuses reprises, exprimé sa condamnation des attaques terroristes contre les civils israéliens, y compris les attentats-suicide à la bombe et les attaques à la roquette. Nous rejetons catégoriquement toutes les formes de terrorisme et demandons à l'Autorité palestinienne de faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire cesser cette pratique ignoble et sévire contre ceux qui planifient ces actes et ceux qui les exécutent. Nous sommes fermement convaincus que les attaques ne rapprochent pas le peuple palestinien de la réalisation de ses aspirations légitimes à un État palestinien.

Dans le même ordre d'idées, le droit de légitime défense d'Israël ne saurait justifier le recours aveugle et disproportionné à la force, les assassinats extrajudiciaires et les destructions excessives des biens privés et publics, y compris les institutions de l'Autorité palestinienne. Israël devrait renoncer à ces pratiques et honorer pleinement ses obligations en vertu du droit international humanitaire, en particulier au titre de la quatrième Convention de Genève. Le recours à la force militaire n'apportera pas de sécurité véritable à Israël ni à son peuple.

Tout au long de son histoire, en particulier ces quatre dernières années, le conflit arabo-israélien a illustré de manière convaincante le fait que la voie de la violence ne mène nulle part et ne fait que saper les efforts pour trouver des solutions pacifiques. L'on ne peut imposer la paix et la sécurité par des moyens violents ou par la force militaire. Ce n'est que par un dialogue pacifique et le processus politique qu'un

règlement global du conflit israélo-palestinien pourra être trouvé.

L'Ukraine réaffirme son attachement au règlement négocié du conflit prévoyant deux États, qui mettrait fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et aboutirait à la création d'un État palestinien viable, souverain, indépendant et d'un seul tenant coexistant dans la paix côte à côte avec Israël à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. La Feuille de route du Quatuor représente une voie viable pour atteindre cet objectif. C'est un plan de paix équilibré et réaliste qui jouit de l'appui unanime de la communauté internationale et qui offre aux peuples israélien et palestinien une chance réelle d'en finir avec leur conflit long et douloureux.

Toutes les questions relatives au statut final devraient faire l'objet d'un accord entre les parties dans le cadre de négociations fondées sur le cadre de référence de la Conférence de la paix de Madrid, le principe « terre contre paix », les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, les accords précédemment conclus par les parties et l'Initiative du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite, approuvée par la Ligue des États arabes en mars 2002 à son Sommet de Beyrouth.

Nous sommes fermement convaincus que les deux parties au conflit devraient s'abstenir de toute action qui pourrait préjuger de l'issue des négociations. À ce stade, je voudrais rappeler l'offre de l'Ukraine d'user de ses bons offices pour tenir des pourparlers de paix sur son territoire.

L'Ukraine se félicite de l'intention d'Israël de se retirer de la bande de Gaza et de parties de la Cisjordanie, car c'est une mesure susceptible de relancer les progrès sur la Feuille de route et de créer de nouvelles possibilités de paix entre Israéliens et Palestiniens. Nous appuyons les conditions pertinentes posées par l'Union européenne et le Quatuor, notamment que l'initiative se déroule dans le contexte de la Feuille de route et devienne un pas en vue du règlement prévoyant deux États, que le retrait de la bande de Gaza soit total et que le transfert des responsabilités soit coordonné avec l'Autorité palestinienne et la communauté internationale. L'Ukraine est disposée à contribuer aux efforts de la communauté internationale et d'aider les parties à cet égard.

La communauté internationale – y compris le Quatuor, l'ONU et le Conseil de sécurité, les pays de la région et les autres acteurs internationaux – ont un rôle important à jouer pour ce qui est de fournir aux parties le soutien et la coopération dont elles ont besoin dans la recherche de la paix. Mais au bout du compte, ce sont les parties elles-mêmes qui devront faire preuve de courage et de bonne volonté et manifester leur disposition à faire les compromis douloureux nécessaires pour honorer les obligations mutuelles définies dans la Feuille de route. La voie à suivre est difficile, mais prometteuse. Tout retour en arrière ne présage rien de bon et ne peut que nous ramener vers un abîme de violence et de désespoir.

Un règlement global au Moyen-Orient serait impossible sans des accords de paix sur les voies de négociation israélo-libanaise et israélo-syrienne qui soient destinés à mettre fin à l'occupation des territoires arabes et à normaliser les relations avec Israël. Nous sommes encouragés par les signaux, y compris ceux qui ont été émis récemment, concernant la possibilité d'une reprise des négociations sur ces deux voies et nous espérons qu'elles mèneront à la revitalisation du processus de paix au Moyen-Orient.

Entre-temps, au vu de la situation tendue dans la région et du risque d'une nouvelle escalade, nous demandons à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et de respecter les principes du droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Ukraine continuera d'appuyer les efforts de la communauté internationale en vue de faire progresser le processus de paix et d'instaurer la paix au Moyen-Orient. En l'an 2000, mon pays avait fourni un bataillon de génie à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour mener des activités de déminage au Sud-Liban et contribuer ainsi à la normalisation de la région. L'Ukraine est prête à élargir sa contribution à ces efforts et se prépare à envoyer un bataillon de maintien de la paix dans le cadre de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

Je voudrais exprimer l'espoir que grâce aux efforts conjoints des parties concernées et de la communauté internationale, le Moyen-Orient deviendra une région où tous les peuples vivent dans la paix, la sécurité, la prospérité et la dignité à laquelle ils aspirent et qu'ils méritent.

**M. Mayoral** (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom des délégations de l'Argentine et du Brésil au titre du point 36 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient » et du point 37, intitulé « Question de Palestine ». Nos délégations voudraient saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus leurs condoléances au nom des peuples et des Gouvernements argentins et brésiliens à la suite de la disparition récente du Président Yasser Arafat, dirigeant historique de la cause de la création d'un État palestinien indépendant et souverain. Nous sommes persuadés que les dirigeants palestiniens qui lui succéderont poursuivront son œuvre de manière constructive afin de réaliser les aspirations légitimes du peuple palestinien.

La communauté internationale nourrie de grandes attentes, observe l'évolution actuelle de la situation au Moyen-Orient, persuadée qu'il y a lieu d'être quelque peu optimiste pour l'avenir. À l'instar d'autres pays, l'Argentine et le Brésil estiment que la Feuille de route est le meilleur instrument disponible pour faire avancer les négociations de paix en vue de l'application dans leur intégralité des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Nous estimons que le résultat net du processus de paix doit être dans la coexistence pacifique de deux États souverains et indépendants, Israël, vivant dans la paix avec ses voisins, dans des frontières sûres et reconnues et un État palestinien, souverain, démocratique et économique viable et d'un seul tenant.

L'application intégrale de la Feuille de route est une condition indispensable à la réalisation de cette vision. Dans ce contexte, nos délégations voudraient souligner l'importance de deux événements qui devraient avoir lieu dans la région dans les mois prochains dont, de l'avis de l'Argentine et du Brésil, dépend le sort du processus de paix.

Premièrement, la tenue d'élections libres, justes et démocratiques pour la présidence de l'Autorité palestinienne le 9 janvier 2005. Il faut à cet égard réunir toutes les conditions nécessaires pour veiller à ce que ce processus puisse se dérouler sans obstacles majeurs, avec la pleine participation de tous, sans restriction, afin que la nouvelle direction palestinienne qui émergera puisse avoir le caractère de légitimité et de vraie représentativité requis dans ces circonstances pour pouvoir réussir.

Deuxièmement, il faut faire aboutir le plan de retrait israélien de la bande de Gaza. Dans ce cadre, tout en nous félicitant de l'initiative prise par le Gouvernement israélien, nous soulignons qu'elle doit satisfaire un certain nombre de conditions. Le retrait doit être coordonné au préalable avec l'Autorité palestinienne de façon à éviter un vide du pouvoir. Il faut qu'il soit complet, associé à des mesures analogues en Cisjordanie et compatible avec la Feuille de route.

Nous espérons que ces deux événements se dérouleront dans un contexte pacifique et contribueront à instaurer la confiance entre les parties, en vue de jeter une base solide pour les étapes ultérieures du processus de paix. Nous demandons également aux parties de faire preuve de retenue en cette étape cruciale de la situation dans la région. En même temps, nous condamnons énergiquement tous les actes de violence et de terrorisme qui touchent la population civile de part et d'autre, et nous aimerions réaffirmer que le conflit ne peut pas être réglé par la force.

Nous réaffirmons que les deux parties doivent respecter scrupuleusement le droit international humanitaire et les normes applicables en matière de droits de l'homme. Plus spécialement, nous voudrions souligner qu'Israël doit honorer ses obligations de puissance occupante à Gaza et en Cisjordanie. Nous croyons que les mesures affectant négativement les droits et les libertés de la population civile doivent être suspendues. C'est notamment le cas des restrictions à la liberté de circulation, les activités de peuplement et la construction de la barrière de sécurité dans les territoires occupés.

La stabilisation de la situation au Moyen-Orient est tributaire de progrès concrets, non seulement au cours des pourparlers entre Palestiniens et Israéliens mais aussi concernant les autres aspects du conflit israélo-arabe. Il est essentiel que les parties intéressées reprennent leurs contacts pour mettre fin aux situations d'occupation qui persistent dans la région et qui enfreignent le droit international, notamment la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. C'est dans ce contexte que nous lançons un appel à une reprise des négociations entre Israël et la Syrie concernant les hauteurs du Golan occupées par Israël depuis 1967.

En ce qui concerne la situation dans le Sud-Liban, nous appelons une nouvelle fois les deux parties

à respecter la Ligne bleue et à s'abstenir de toute mesure susceptible d'attiser la tension dans la région.

Nous confirmons également notre position au sujet du statut de Jérusalem : la solution définitive doit tenir compte des préoccupations légitimes des Israéliens et des Palestiniens et garantir la liberté de culte et de conscience de tous ses habitants ainsi que l'accès permanent et sans entrave aux lieux saints, indépendamment de la religion ou de la nationalité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que nous reconnaissons le rôle de l'ONU face à la situation au Moyen-Orient. Nous apprécions fortement le rôle des organismes de l'ONU qui apportent secours et aide humanitaire sur le terrain afin d'alléger les souffrances de la population palestinienne. Dans le même temps, nous pensons que cette Organisation et ses organes principaux, plus spécialement le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat, ont un rôle décisif à jouer pour faire avancer le processus de paix.

Le Brésil et l'Argentine réaffirment qu'ils sont prêts à servir du mieux possible les aspirations légitimes des peuples de la région.

**M<sup>me</sup> Al-Mulla** (Koweït) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale traite de l'une des questions les plus importantes inscrites à son ordre du jour et qui a trait à la paix et à la sécurité internationales.

Cela fait plusieurs décennies que, malgré sa vitalité et sa position centrale, le Moyen-Orient est privé de stabilité du fait des guerres qui épuisent le potentiel, les ressources et les capacités des États de la région mais aussi de la population.

L'un des problèmes les plus graves de la région, qui tend à exacerber l'insécurité et l'instabilité, est le fait que le Gouvernement israélien poursuit ses pratiques et politiques illégales, rejette les initiatives pacifiques et élève des obstacles aux efforts internationaux visant à trouver un règlement juste, durable et global au conflit arabo-israélien. Le Gouvernement israélien a choisi de recourir à la force pour imposer la sécurité tout en continuant d'occuper les territoires palestiniens et arabes. Ses calculs s'avérant erronés, poursuivre sur cette voie ne pourra qu'aggraver l'insécurité et détériorer la situation politique et économique de la région.

Le Koweït suit avec une vive inquiétude l'évolution du sort tragique du peuple palestinien dans

les territoires arabes occupés. Le niveau de vie du peuple palestinien ne cesse de baisser, sur les plans économique et social, du fait des politiques et pratiques israéliennes contraires aux normes du droit international et du droit international humanitaire – emprisonnement, répression, tirs sur des civils non armés, destruction d'habitations, confiscation de terres, bouclages de villes et de villages palestiniens, et restrictions sévères à la circulation du peuple palestinien, auxquels s'ajoutent les assassinats de grandes figures et symboles politiques palestiniens, et ce n'est qu'un échantillon des causes de cette détérioration. Il est à déplorer que les forces d'occupation israéliennes s'adonnent de façon patente à ces actes criminels en public, devant le monde entier, sans entrave ou peur d'avoir à rendre des comptes ou d'être condamnées, comme si Israël se moquait complètement de la réaction internationale face à sa conduite.

Il est illogique que la communauté internationale demeure préoccupée par les manœuvres et le prétexte inventé par Israël invoquant sa sécurité afin de nous détourner du nœud du conflit, à savoir la poursuite de l'occupation.

En dépit des intenses efforts internationaux déployés sous la houlette du Quatuor, qui ont débouché sur la Feuille de route et l'établissement d'un calendrier spécifique destiné à garantir au peuple palestinien ses droits légitimes, le Gouvernement israélien continue de se dérober à ses responsabilités et refuse d'exécuter ses obligations nées de plusieurs initiatives. Il continue de s'opposer à la reprise des négociations, faisant du même coup monter la violence, les tensions et l'instabilité. Nous le voyons au quotidien dans les territoires occupés.

L'État du Koweït confirme son adhésion à la lutte du peuple palestinien, qui aspire à recouvrer tous ses droits politiques légitimes, y compris celui de se doter d'un État indépendant à l'intérieur de son territoire avec Al Qods pour capitale. Voilà pourquoi nous exhortons le Gouvernement israélien à appliquer toutes les dispositions des résolutions de légitimité internationale, en premier lieu les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003), et de respecter le principe « terre contre paix », ainsi que les accords bilatéraux qu'Israël a signés avec l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus de paix. Israël est également tenu d'appliquer la Feuille de route dans son intégralité en cessant d'assiéger des villes et des

villages et d'affamer les populations, en mettant fin à ses campagnes militaires dans les zones sous contrôle de l'Autorité palestinienne, en arrêtant de détruire les infrastructures et les habitations et en mettant un terme à ses politiques d'emprisonnement et de colonisation.

Nous mettons une nouvelle fois l'accent sur le caractère sacré et inviolable des lieux saints, en particulier la mosquée d'Al-Aqsa. De même, nous rappelons l'identité arabe de la ville de Jérusalem et nous nous élevons contre toute mesure israélienne de judaïsation ou d'annexion. Nous exigeons la libération de tous les détenus palestiniens et réaffirmons que la communauté internationale doit faire pression sur le Gouvernement israélien pour qu'il respecte les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949, qui, pour l'instant, sont violées au quotidien.

Concernant le mur de séparation, la communauté internationale est parfaitement consciente des desseins poursuivis par les colons israéliens. À sa dixième session extraordinaire d'urgence, tenue en juillet dernier, l'Assemblée générale a adopté une résolution dans laquelle elle enjoint le Gouvernement israélien de cesser les travaux d'édification du mur illégal et de respecter l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. La Cour internationale de Justice a statué que le mur était illégal et contraire aux résolutions de légitimité internationale et exigé qu'Israël le détruise et indemnise les Palestiniens auxquels la construction du mur a porté préjudice.

Le Koweït demande une fois de plus à Israël de se retirer du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, et de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981). Par ailleurs, le Koweït réaffirme que la poursuite de l'occupation du Golan syrien par Israël et ses tentatives d'annexion posent un obstacle de taille à une paix juste, globale et durable dans la région.

Nous réaffirmons également le caractère illégal des activités israéliennes dans le Golan syrien occupé. Nous réitérons notre soutien à nos frères libanais et nous les assurons de notre appui constant dans leurs justes exigences. Nous demandons à Israël de se retirer des territoires libanais, en application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous lui demandons de cesser les menaces constantes contre le Liban et de respecter la souveraineté de ce pays.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'une paix juste, globale et durable ne pourra devenir réalité tant que l'occupation par Israël des territoires arabes occupés depuis 1967 se poursuivra. Nous réaffirmons également notre appui et notre adhésion à l'Initiative de paix arabe adoptée au Sommet de Beyrouth en 2002, car il s'agit de l'un des principaux piliers du processus de paix qui mènera la région à la paix et à la sécurité auxquelles nous aspirons tous. Le Gouvernement israélien devrait comprendre que parvenir à la sécurité est une exigence essentielle et un droit pour tous les peuples et les pays de la région et qu'il ne se limite pas uniquement à Israël. Cette vision du conflit arabo-israélien fait partie intégrante de la vision globale du Koweït concernant le Moyen-Orient; un Moyen-Orient fondé sur la stabilité, le respect mutuel et la coopération entre toutes les parties pour chercher à régler les conflits par le dialogue et la compréhension, dans l'esprit et la lettre des nobles principes énoncés dans la Charte des Nations Unies relatifs aux relations entre les États et les peuples du monde.

**M. Oubida** (Burkina Faso) : Avant tout propos, je voudrais joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour rendre un vibrant hommage à la mémoire du Président Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, brutalement arraché à l'affection du peuple palestinien à un moment si crucial pour l'avenir de toute la région du Moyen-Orient. Ma délégation reste convaincue que l'idéal auquel il a consacré toute sa vie triomphera.

Les présents débats se déroulent dans un environnement où la situation et l'équilibre politique de l'ensemble du Moyen et du Proche-Orient sont plus que jamais précaires. L'Iraq vit sous le feu de la croisade contre le terrorisme. L'avenir de l'Iran est des plus préoccupants. Le plan de paix matérialisé par la Feuille de route du Quatuor est en train de sombrer dans les oubliettes.

Parlant d'abord de l'Iraq, voilà bientôt un an et huit mois que la guerre initiée au nom de la lutte contre le terrorisme dure et fait rage dans ce pays, avec son lot de conséquences que sont les déplacements massifs de population, les attentats contre les populations innocentes, la faim et les maladies, les prises d'otages, les milliers de victimes, etc. Le Burkina Faso est profondément préoccupé par cette situation et en appelle aux forces d'occupation et à l'ensemble de la communauté internationale afin d'œuvrer pour un rétablissement rapide de la souveraineté de ce pays.

Dans cet esprit, le Burkina Faso se félicite de la tenue récente du sommet sur l'Iraq à Charm el-Cheikh et des décisions qui en ont résulté. Les mesures prises à Charm el-Cheikh ainsi que l'annulation de la dette décidée par le Club de Paris permettront au Gouvernement, qui sera mis en place en Iraq à l'issue des élections prévues pour 2005, de reconstruire ce pays afin qu'il retrouve la place qui a toujours été la sienne au sein de la communauté internationale.

Pour ce qui concerne l'Iran, les accords auxquels le Gouvernement est parvenu avec les pays de l'Union européenne sur le programme nucléaire iranien sont encourageants. Nous appelons les parties à poursuivre le dialogue afin de parvenir à une solution politique acceptable pour tous. Le Burkina Faso voudrait, cependant, souligner que la prolifération nucléaire constitue une menace globale dans la région et devrait donc être réglée de manière globale.

Que dire de la situation dans les territoires occupés? Elle ne semble pas avoir évolué positivement depuis la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, bien au contraire. Le pillage des ressources, les assassinats ciblés et extrajudiciaires, la destruction des habitations et la limitation systématique des déplacements de la population palestinienne ont été le lot quotidien des peuples des territoires occupés. Comment ne pas souligner les colonies de peuplement qui, de plus en plus, éloignent les territoires occupés d'une quelconque restitution à leur propriétaire d'origine, renforçant la haine vis-à-vis de ceux qui occupent les terres et rendent hypothétique toute réconciliation durable?

L'initiative récente entreprise par la puissance occupante à travers la construction d'un mur autour des territoires occupés, y compris autour de Jérusalem-Est, constitue tout autant un acte lourd de conséquences, tant elle touche le cœur et l'âme du conflit palestinien, crée une situation de « fait accompli » et ne laisse d'autres alternatives que les comportements répréhensibles, en représailles, de la part des victimes.

Le Burkina Faso est un pays qui a vécu dans sa chair les affres de l'occupation et qui mesure donc le coût de la lutte de libération. Aujourd'hui, les avancées technologiques ont rendu ce phénomène non seulement encore plus coûteux mais aussi très sanglant. C'est dire que toute la région court le risque de sombrer, à moins que la raison ne prévale. Dans ce sens, le Burkina Faso estime que la Feuille de route, si laborieusement

produite par le Quatuor, constitue l'unique et seule alternative pour un règlement juste et durable de la question palestinienne et, partant, des tensions que vit toute la région. Dans ce sens, le Burkina Faso se réjouit de constater que, même dans l'adversité la plus sanglante, les parties au conflit ont fait la preuve d'une certaine hauteur d'esprit en acceptant la Feuille de route, ses contraintes et ses avantages.

C'est donc dire que l'espoir est permis. Aussi, voudrions-nous encourager les parties à aller plus loin, en mettant en application, sans délai, les dispositions pertinentes qui sont contenues dans la Feuille de route. Ce ne sera qu'au prix d'un sacrifice conjugué que nous pourrons nous féliciter un jour de la matérialisation de l'esprit et de la lettre de la résolution 1397 (2001) du Conseil de sécurité, à savoir, concrètement, la naissance d'un État palestinien, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans des frontières sûres et reconnues.

Le Président Arafat s'en est allé sans avoir goûté au délice d'une Palestine indépendante, objet fondamental du combat qu'il a livré toute sa vie. Nous nous devons, par respect et par devoir envers la mémoire de ce grand leader de briser le mur de glace qui gèle tout dialogue politique depuis plus de trois ans et d'établir sans délai un calendrier qui permettrait la reprise des concertations sur la base de la Feuille de route et sous la conduite du Quatuor.

Il n'est point besoin pour ma délégation de rappeler que tout succès dans les négociations futures passe d'abord par l'établissement d'une nouvelle Autorité palestinienne jouissant d'un large soutien populaire. Pour ce faire, la communauté internationale, à laquelle le Burkina Faso se joindra dans la limite de ses moyens, doit apporter tout le soutien nécessaire aux dirigeants intérimaires afin de réparer convenablement les élections prévues pour janvier 2005.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur le point 36 de l'ordre du jour pour la présente séance.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Alaei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale a entendu un certain nombre de commentaires hors de propos ainsi que des allégations fabriquées de toutes pièces et sans fondement faites par le représentant d'Israël à l'encontre de mon pays.

Puisque ma délégation a déjà présenté sa position sur la question à l'examen, à savoir la situation au Moyen-Orient, je ne vais pas répondre à ces remarques hors de propos et dépourvues de tout fondement à ce stade. Cependant, dans un souci de clarification et afin de répondre à ces observations hors de propos et infondées, j'aimerais faire brièvement les quelques remarques suivantes.

La politique d'agression et les pratiques inhumaines d'Israël à l'égard des Palestiniens et d'autres pays de la région ont effectivement rendu encore plus instable cette partie sensible du monde. Les prétentions d'Israël à se faire le défenseur de la paix ne tiennent à rien. En fait, son terrorisme d'État et sa politique d'agression sont des tentatives délibérées visant à empêcher et à saboter toute chance de paix dans la région qui, malheureusement, se trouve prise depuis de nombreuses décennies dans un tourbillon de tensions et de conflits. Israël ne peut pas et ne doit pas imputer à d'autres la responsabilité de cette situation dangereuse. Personne n'ignore que l'Iran a toujours été acquis à la cause du peuple palestinien, et cet appui a toujours été d'ordre moral et politique.

Le représentant d'Israël a également tenté de déformer les faits relatifs au programme nucléaire pacifique de l'Iran. Paradoxalement, le régime israélien n'a jamais été partie aux instruments négociés au niveau international sur les armes de destruction massive, pas plus qu'il ne s'est soucié des appels constants lancés dans les autres enceintes compétentes. Il convient de mentionner que le seul obstacle à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est la non-adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le fait qu'il continue à faire fonctionner clandestinement des installations nucléaires non soumises aux garanties.

Par contre, la République islamique d'Iran, en tant que partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de

l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et au TNP, est attachée à respecter toutes les dispositions de ces instruments, à déclarer les armes de ces types en sa possession et à accepter le contrôle international des organes internationaux compétents. L'Iran a toujours montré qu'il ne cherchait pas à acquérir des armes de destruction massive.

### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
J'informe les membres qu'à la demande des auteurs, nous nous prononcerons sur les projets de résolution

relevant du point 36 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient », et du point 37 de l'ordre du jour, « Question de Palestine », demain matin, mercredi 1<sup>er</sup> décembre.

L'Assemblée va tout d'abord se prononcer sur les projets de résolution A/59/L.34 à L.37, au titre du point 37 de l'ordre du jour, puis sur les projets de résolution A/59/L/39, tel qu'oralement corrigé, et A/59/L.40, au titre du point 36 de l'ordre du jour.

J'informe également les membres que l'examen des rapports de la Première Commission, initialement prévue pour le jeudi 2 décembre au matin, a été repoussé au vendredi 3 décembre, 10 heures.

*La séance est levée à 18 h 10.*